LE PAPE

EST-IL LIBRE A ROME?

PAR

ÉMILE OLLIVIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

> Alors il ne sera pas au monde un esprit quelles que soient sa foi, sa nature, sa communion religieuse, qui ne soit disposé à devenir le défenseur du Pontife auguste et désarmé qui représentera véritablement pour la conscience humaine la liberté dans sa plus haute expression.
>
> (ÉMILE OLLIVIER, *discours du 13 avril 1865.*)

SECONDE ÉDITION

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

LE PAPE

EST-IL LIBRE A ROME?

PARIS

TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

LE PAPE
EST-IL LIBRE A ROME?

PAR

ÉMILE OLLIVIER

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

> Alors il ne sera pas au monde un esprit, quelles que soient sa foi, sa nature, sa communion religieuse, qui ne soit disposé à devenir le défenseur du Pontife auguste et désarmé qui représentera véritablement pour la conscience humaine la liberté dans sa plus haute expression.
>
> (ÉMILE OLLIVIER, *discours du 13 avril* 1865).

SECONDE ÉDITION

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1882

Tous droits réservés.

LE PAPE

EST-IL LIBRE A ROME?

I

Le Pape est-il libre à Rome?

Il ne gît pas sur la paille et les fers aux mains au fond des prisons Mamertines; il habite le plus beau palais de l'univers, le palais radieux où vivent dans leur gloire Bramante, Michel-Ange, Raphaël, Bernin. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

Dans ce palais il est une petite chambre de laquelle, après avoir par la méditation et la prière invoqué l'assistance d'en haut, il distribue l'enseignement aux croyants unis à sa communion, en tenant les yeux fixés à la fois sur le passé, sur le présent et sur l'avenir afin qu'aucune dissonance n'éclate entre ces trois termes dont il a pour mission de maintenir l'harmonieuse unité. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

Autour de lui se meut une petite cour ecclésiastique silencieuse et docile et quelques soldats chargés de le protéger contre un coup de main.

Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

Au-dessus de son appartement habite un cardinal, son secrétaire d'État, intermédiaire entre le monde politique et lui, par lequel il apprend ce que les puissants de la terre font de son Église et qui leur répond en son nom par les approbations ou par ces *non possumus* qui parfois ébranlent les peuples. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

Dans la ville, répartis en de vieux palais siègent d'autres cardinaux recommandables par le caractère, le talent, la science, l'expérience, l'élévation pieuse de l'âme, tels que les cardinaux Bartolini, Nina, Zigliara, Bilio, Bonaparte, etc. Dans des demeures plus modestes travaillent des prélats, tels que le vénérable et docte Mgr Tizzani, l'historien célèbre des conciles, infatigable malgré sa cécité, évêque aux mœurs antiques qui eût honoré la pourpre; des religieux, tels que le Père Raffaele de Martinis, veillant dans l'ombre à ce qu'aucune erreur n'ébranle les assises mystérieuses sur lesquelles s'élèvent les principes traditionnels. Ces cardinaux, ces prélats, ces religieux sont les yeux et les mains du Pape dans son gouvernement spirituel; il les consulte ou il les dirige et il s'entoure d'eux comme d'une couronne de sages. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

On n'a pas encore mis à sa porte un carabinier chargé d'en tolérer ou d'en interdire l'accès; il est maître de recevoir à son audience qui lui plaît, de la refuser à l'altier comme Aman et de l'accorder

à l'humble comme Mardochée. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

Après ses fatigantes journées de labeur il a la faculté de s'asseoir devant une table qui n'est jamais chargée des vingt-sept plats de la table royale de Caraffa ; il lui est loisible de circuler dans les longues galeries, au pied des bustes ou des statues des Empereurs que le Christ a vaincus et qui sont là, endormis dans la pierre, comme le trophée emporté par le victorieux dans sa demeure. Il peut encore, même au mois de juillet et d'août, alors qu'une pluie de feu tombe du ciel, que leurs Majestés royales se reposent sous les ombrages de Monza, que les Excellences et les petits commis vont chercher l'air pur des collines, il peut à toutes les heures du jour et de la nuit aller sans obstacles respirer les miasmes de la fièvre dans les jardins du Vatican. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

On ne lui a pas encore défendu, puisqu'il ne veut pas comme Judas vendre son maître et ses frères pour quelques deniers, qu'il ne peut pas comme Paul gagner le pain quotidien par le travail de ses mains, qu'il est contraint de vivre d'aumônes comme François d'Assise, on ne lui a pas encore défendu de recevoir l'obole des fidèles. Si c'est là le tout de la liberté pontificale, il est libre.

II

Mais le Pape n'est-il pape que pour vivre enfermé au Vatican, y écrire des encycliques, avoir autour de lui une petite cour et quelques suisses, ne pas mourir de faim, se promener le long de ses galeries, prendre la fièvre dans ses jardins et recevoir le denier de Saint-Pierre?

Non, il est pape pour célébrer publiquement les grands mystères et les fêtes augustes dans le temple élevé par la Papauté avec l'or de toutes les nations et dans les quatre basiliques dont il est comme le Cardinal. Il est pape pour envoyer de la *loggia* aux dates consacrées (1), à la lueur du soleil et devant les multitudes prosternées, la bénédiction *urbi et orbi*.

Or peut-il remplir ces devoirs de sa charge? peut-il descendre dans Saint-Pierre et monter à l'autel de la confession? peut-il ouvrir la *loggia* close depuis l'entrée du Piémont par la brèche de la Porta Pia?

Léon XIII l'avait voulu. Sa première pensée après son exaltation avait été de se montrer au peuple, selon l'usage. — « Qu'il s'en garde bien! avait fait dire la police italienne; nous ne pouvons répondre de l'évènement. » L'ambassadeur de

(1) Le jeudi saint et le jour de Pâques à Saint-Pierre; le jour de l'Ascension à Saint-Jean de Latran; le jour de l'Assomption à Sainte-Marie Majeure.

France, M. Baude, ayant appuyé le conseil italien, le nouveau pape dut renoncer à son mouvement de cœur.

Léon XIII a manifesté le même désir lors des dernières canonisations. « Qu'il n'y pense pas, a fait dire la police italienne d'un ton plus pressant. Nous ne pouvons assurer que Saint-Pierre ne deviendra pas un champ d'émeute. » Cette fois encore une des plus solennelles fonctions de la Papauté s'est célébrée à huis clos.

Mais il y a plus. Le Pape est, en même temps que pape, évêque de Rome. En cette qualité il est tenu d'aller prendre possession selon les rites à Saint-Jean de Latran. Il doit aussi souvent que ses travaux le lui permettent se montrer à ses ouailles, circuler au milieu du peuple afin que les femmes, les enfants aient la facilité de le voir, de l'approcher, de le toucher, et qu'en retour il puisse leur sourire et les bénir.

Or lui serait-il permis de se rendre processionnellement avec son cortège à Saint-Jean de Latran, de célébrer la fête du *Corpus Domini*, de parcourir tantôt l'un, tantôt l'autre des quartiers de sa ville épiscopale?

Ici encore les faits répondent.

Le 13 juillet dernier, on transporta la dépouille mortelle de Pie IX, de la sépulture temporaire des Papes auprès de la chapelle des chanoines, sous l'humble pierre qu'il s'était fait préparer à Saint-Laurent. Cette cérémonie aurait dû s'accomplir en

plein jour, la foule ayant été convoquée par un *invito sacro* affiché à l'entrée de toutes les églises. Dans une pensée de prudence on choisit les heures de la nuit et on répand la nouvelle à voix basse. Néanmoins les fidèles accourent et viennent en nombre accompagner ce qui reste du Pontife aux longues années, aux mystiques audaces et aux vicissitudes dramatiques. Une horde sauvage assaille le cortège, le rompt et le disperse presque au milieu des huées et des outrages.

Que serait-ce si un Pape vivant se montrait tout à coup au milieu des lecteurs de la *Capitale* (1)? Le moins qu'il pût lui arriver, M. Bonghi le reconnaît dans une récente publication, serait d'être insulté et sifflé (2). Mais il ne dit pas assez. Si ce n'est à sa première apparition, très vite dans une de ses sorties, il serait malmené et il lui arriverait pis encore.

Qu'on ne crie pas à l'exagération! On ne peut rien présumer de trop mauvais de la secte qui terrorise et abêtit un peuple spirituel et soumet à ses niaiseries, en attendant qu'elle leur impose ses violences, les ministres, les députés et ce public qui partout suit en bêlant. N'a-t-elle pas montré ce dont elle était capable? Je laisse de côté Passanante, les

(1) Le journal libre-penseur le plus violent de Rome.

(2) Certo Leone XIII non è libero, se vuol esser sicuro che, uscendo, nessuno gli gittì una parola d'insulto o un fischio; in tanto contrasto degli animi è impossibile guarantire che qualcuno non ecceda contro il Papa, contro il Re, contro il Parlamento, contro chichessia. (Bonghi, *Leone XIII e il governo italiano*, p. 27, 1882.)

meurtres chroniques des Romagnes; je ne cite comme trait caractéristique qu'un fait. Un des adeptes, un certain Luciani, en train de gravir au sommet, prend la femme d'un de ses compères, Sonzogno; puis, ce mari l'importunant, il songe à s'en débarrasser; il s'adresse à un des affiliés et lui dit simplement : « Garibaldi désire que tu tues Sonzogno. » Sur cette injonction mensongère et moyennant un salaire insignifiant, ce misérable, sans rien demander de plus, s'embusque et frappe. Après un ordre de cette nature, avec quel entrain un autre coquin ne s'embusquerait-il pas pour frapper *Papa Pecci,* comme ils disent!

On ne peut plus se faire d'illusions depuis que la secte a cyniquement dévoilé son idéal en célébrant le centenaire du massacre des Vêpres Siciliennes. Ni la France, ni la Papauté n'ont été atteintes par cette commémoration honteuse; l'Italie en aurait été déshonorée s'il n'était pas malséant de la rendre responsable d'un fait auquel elle ne s'est pas associée, quoi qu'on ait employé pour l'entraîner, et qu'ont blâmé tous ses esprits sérieux. Quand un peuple n'a encore dans son histoire ni Jemmapes, ni Zurich, ni Austerlitz, qu'il célèbre ses défaites héroïques comme Novare et Custozza, ses soulèvements épiques comme les cinq journées de Milan, rien de plus honorable. Jusqu'à ces gens-là il avait paru ignominieux de glorifier un guet-apens nocturne qui n'a pas même conduit de la servitude à la liberté, et qui n'a fait que pousser d'une servitude dans une servitude. Mais il faut bien travailler à

l'éducation du peuple, le familiariser avec les traîtrises du poignard et préparer l'évènement décisif qui, selon leurs prophètes, doit entraîner l'écroulement des religions, des trônes et du vieil ordre social, l'immolation d'un Pape!

Direz-vous, obéissant à des scrupules louables : « Le crime de Luciani n'est qu'un fait individuel, la commémoration des Vêpres siciliennes n'est qu'une fausse appréciation historique ; il n'est pas permis de conclure de prémisses aussi insuffisantes à la scélératesse de tout un parti. » Écoutez donc Garibaldi, le héros et l'apôtre du démagogue européen, il dogmatise : « L'assassinat politique est le secret pour conduire à bon port la Révolution. Les souverains appellent assassins les amis du peuple. Les vrais républicains, Agésilas Milano, Pietri, Orsini, Pianori, Monti et Tognetti ont été, dans leur temps, des assassins; aujourd'hui, ce sont des martyrs, objets de la vénération du peuple, Hœdel, Nobiling, Moncasi, Passanante, Solovieff, Oterb et Hartmann sont les précurseurs du gouvernement de l'avenir, la République sociale (1). » En présence de ces paroles, doutez, si vous le pouvez, et soutenez, si cela vous convient, que le Pape reste prisonnier par dilettantisme et qu'il pourrait vaquer en liberté à son office d'évêque!

Enfin une considération dogmatique domine toutes les précédentes et les complète.

A Rome, dans l'état actuel, le Pape a un supé-

(1) Caprera, 6 mars 1880, à M. Félix Pyat.

rieur : or, dès que le Pape a quelqu'un au-dessus de lui, il n'est pas libre.

Il est, en effet, de dogme que le Souverain Pontife a reçu de droit divin l'exemption de toute juridiction séculière quelconque, qu'il ne peut être soumis d'aucune manière au pouvoir des rois, des empereurs ou des républiques, devenir le sujet, l'hôte de personne. Ce privilège est perpétuel, inamissible ; le Pape ne saurait y renoncer, car il n'a pas le droit d'abandonner une prérogative accordée non au titulaire de la dignité, mais à la dignité elle-même en vue d'un bien général (1).

Quiconque conteste ces principes s'exclut de la communion catholique. Avec ceux qui ont déjà opéré une telle rupture, il serait superflu de continuer cette discussion. Des ennemis du Pape ne sauraient guère se soucier de sa liberté, leur seul désir étant de lui ravir celle dont il jouit encore afin de le détruire plus sûrement, lui et son Église. Mais les hommes d'État italiens n'en sont pas à prendre cette attitude ; ils tiennent à être considérés comme des catholiques ; loin de rejeter les principes que j'ai rappelés, ils les acceptent, et, pour se mettre en règle avec une foi à laquelle ils ne veulent point encore renoncer, ils ont institué, par leur loi du 13 mai 1871, des *garanties*. Ce sont, disent-ils, les immunités exigées par le dogme.

Cette loi déclare la personne du Pape sacrée et inviolable, lui assure les honneurs et la protection due à

(1) Émile Ollivier, *Église et État au Concile du Vatican*, t. I, p. 371.

un souverain, une dotation de 5,225,000 livres de rentes annuelles, la jouissance des palais apostoliques du Vatican et de Saint-Jean-de-Latran et de la villa de Castel Gandolfo, la plus grande facilité pour sa correspondance, ses relations et l'exercice de son ministère, pour la tenue des conciles et des conclaves; elle lui reconnaît la faculté d'avoir auprès de lui des ambassadeurs couverts des privilèges internationaux, la liberté de nomination aux bénéfices majeurs; elle supprime le serment des évêques au roi, l'appel comme d'abus, le *placet regium* ou l'*exequatur*, sauf pour la collation des bénéfices.

Ces garanties n'ont qu'un faux air d'immunités.

D'abord elles ne sont pas perpétuelles et inamissibles. Une loi les a accordées, une loi peut les retirer. C'est la droite qui les a établies; la gauche les applique; peut-on affirmer que l'extrême gauche ne les abolira pas? Une liberté qu'on peut retirer n'est pas une liberté, une indépendance subordonnée à une voix de majorité dans un parlement n'est qu'une dépendance. L'inconsistance des parlements mûs le plus souvent par des passions ou des calculs éphémères est si notoire que les législateurs prévoyants ont placé les statuts fondamentaux hors de la portée de ces mains promptes à détruire. Et le Pape pour l'Église se montrerait moins exigeant que le législateur pour l'État, et la garantie jugée insuffisante à la stabilité d'une constitution nationale suffirait à l'é-

tablissement de la constitution œcuménique du monde spirituel !

Le gouvernement italien, il est vrai, se défend de songer à l'abolition des garanties. Quelle confiance peuvent inspirer ses engagements ? Cavour n'avait-il pas dit : « Même si la France se trouvait dans une telle situation qu'elle ne pût matériellement s'opposer à l'entrée dans notre capitale, nous ne devrions pas y aller sans être d'accord avec elle (1) ?» A la suite de ce discours l'ordre du jour de la Chambre des députés du 27 mars 1861 n'avait-il pas subordonné l'établissement de la capitale à Rome au concert avec la France ? Les successeurs et disciples de Cavour ne s'étaient-ils pas approprié les engagements de leur maître, n'avaient-ils pas signé la convention du 15 septembre 1864 qui les consacrait? Cependant ne sont-ce pas ceux même dont la signature était au bas de cet acte qui l'ont violé ? Ne sont-ce pas les ministres qui avaient promis de défendre et de respecter le territoire pontifical qui l'ont envahi et qui, profitant de nos malheurs, ont, malgré leurs promesses, disposé sans nous de la Papauté dont le sort intéresse la France autant que l'Italie? Les engagements anciens ayant été ainsi tenus, pourquoi nous fierions-nous davantage aux engagements nouveaux? Le manque de foi est resté un des arts de la politique, comme au temps de Machiavel.

(1) Quando anche per eventi, cho credo non siano probabili e nemmeno possibili, la Francia si trovasse ridotta in condizioni tali da non potere materialmente opporsi alla nostra andata a Roma, noi non dovremmo tuttavia compiere l'unione di essa al resto d'Italia, se ciò dovesse recar gran danno ai nostri alleati.

Non seulement ces garanties sont précaires, mais, si ce n'est sur le papier, elles ne sont pas sérieuses. Elles n'ont paru jusqu'ici avoir quelque consistance que parce qu'on ne les a point appliquées. Elles ont empêché les heurts depuis dix ans, parce qu'elles n'ont pas permis les contacts; on n'en est pas venu aux mains parce qu'on ne s'est pas rencontré; il n'y a pas eu de faux pas parce que d'un côté on n'a pas marché; elles ne valent qu'à la condition qu'on ne s'en serve pas. Dès que le Pape se risquerait à mettre le pied dans les rues de Rome, elles s'évanouiraient. On peut les comparer à un chemin de fer sur lequel il n'y a pas eu d'accident parce qu'on n'y a pas encore circulé.

La malheureuse expérience faite de la seule des garanties qu'on ait essayé de mettre en activité, démontre le néant de toutes celles qu'on n'a pas expérimentées. La nomination aux évêchés avait été reconnue au Pape au nom de la séparation de l'Église et de l'État, en vertu de la célèbre maxime : *Chiesa libera in libero Stato*. L'*exequatur* administratif, il est vrai, était réservé, mais comme il est réservé au juge après une sentence arbitrale, uniquement pour assurer la force exécutoire, la sentence elle-même restant en dehors de toute appréciation. Qu'est-il arrivé lorsque le Pape, prenant le gouvernement italien au mot, a voulu nommer aux évêchés? la formule *Libera Chiesa in libero Stato* a été dans un grand nombre de cas une mystification; toutes les chicanes ont été bonnes pour annuler en pratique par le refus de l'*exequatur* le droit reconnu en prin-

cipe. La futilité des prétextes invoqués indique le degré de confiance due à ces gardiens de la papauté et présage le sort auquel ils la conduisent.

Ainsi, en échange de faveurs considérables accordées au culte catholique, les Papes, à titre de satisfaction particulière, par des concordats tels que celui de 1818 entre Pie VII et Ferdinand de Naples, avaient transféré à quelques souverains italiens le droit de nommer aux évêchés. Les États ont été annexés, les concordats brisés, les faveurs retirées; néanmoins les ministres italiens veulent encore nommer. En Sicile et dans le royaume de Naples, ils revendiquent le droit de patronage au nom de Charles V et du traité de paix de 1529! — Ils prétendent que le Pape est libre entre leurs mains, et ils ne cessent de lui contester quotidiennement la liberté du choix des évêques, la plus importante de toutes les libertés chrétiennes, celle d'où dépendent la sûreté de l'enseignement, l'unité de la foi et la perpétuité de l'apostolat.

Enfin, loin d'équivaloir à l'immunité, les garanties en impliquent la négation. Elles ne supposent pas l'accord entre deux pouvoirs également souverains, accord qui entraînerait des obligations réciproques. Elles sont l'acte unilatéral de la souveraineté du gouvernement italien, auquel le consentement du chef de l'Église a paru aussi inutile que le serait celui d'un sujet italien quelconque à la réglementation du système électoral ou communal. On ne reconnaît pas davantage aux gouvernements étrangers, pas même à ceux dont les sujets sont en

majorité catholiques le droit de participer à des arrangements rattachés à l'ordre intérieur du royaume italien. L'Italie décide seule et sans appel. *Pro lege voluntas.* Il faut se soumettre à ce qu'elle a trouvé bon et surtout utile à ses intérêts.

On citerait difficilement un autre exemple d'une prétention aussi osée.

Dans tous les temps, sauf sous le despotisme, le consentement de celui qui doit payer ou de son représentant a été nécessaire à l'établissement de l'impôt le plus exigu : « Il n'y a roi ni seigneur de terre, dit Philippe de Commines, qui ait pouvoir de mettre un denier sur ses sujets sans octroy et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie et violence. » Malgré ce principe, on ne prétend pas seulement taxer à merci le Pape, on dispose sans son consentement de sa personne, de ses biens ; d'autorité on règle ses relations avec les fidèles dont il est le pasteur !

Dès qu'il s'agit du moindre intérêt matériel, de la navigation du Danube ou de l'ouverture des détroits, de l'Égypte ou de la Tunisie, petits points sur la carte générale, aucune puissance n'a le pouvoir de décider seule : le concert européen est nécessaire. La Russie, après avoir soutenu une guerre difficile contre la Turquie, a dû soumettre au congrès de Berlin son traité de San Stefano, se résigner à une revision et renoncer à plusieurs des avantages si chèrement achetés. — Quoiqu'il n'y eût en jeu à Tunis qu'un intérêt purement français, les Italiens ont rempli les chancelleries de lamentations et les journaux de fu-

reurs, de ce que le gouvernement français soit allé sans leur permission mettre de l'ordre sur notre frontière algérienne et éteindre un foyer incandescent d'hostilités ! En même temps ils trouvent naturel qu'en dehors d'eux, personne n'ait à opiner sur le régime organique d'une institution aussi vaste que la Papauté, et que quelques députés italiens, mandataires d'un peu plus de cent mille électeurs italiens, disposent légitimement et sans qu'on ait mot à dire, du suprême pontificat à l'indépendance duquel des milliers d'êtres humains répandus dans toutes les contrées du globe attachent la sécurité de leur foi et la paix de leur conscience ! On n'est pas plus incohérent.

L'honorable Bonghi, qui, en traduisant Platon et en préparant une histoire romaine monumentale, écrit sur les incidents quotidiens avec une sveltesse de plume et d'esprit comparable à celle de notre Benjamin Constant, des hautes sphères d'où il descend pour ses excursions pédestres sur le sol politique, a très bien aperçu cette incohérence, et, comme il se moque des jugements de la secte, il l'a signalée dans un passage d'une ironie socratique : « Elle n'est pas de mince importance, dit-il, la prétention de régler par un acte intérieur de notre gouvernement le mode d'existence de la Papauté dans la capitale du royaume italien. Ou la Papauté existe, et alors son mode d'existence intéresse tous les États dans lesquels elle a de l'autorité ; ou elle n'existe pas, alors qu'on n'en parle plus. En déliant la Papauté de son domaine en Italie, nous lui avons pour ainsi dire enlevé la physionomie italienne qui lui a

été propre pendant tant de siècles, nous avons rendu plus frappant son aspect universel. Vouloir après cela qu'elle reste, comme elle ne l'a jamais été et comme moins que jamais elle peut l'être, italienne en ceci seulement que son mode d'existence soit soumis aux pouvoirs législatifs du royaume, c'est bien et surtout utile, mais il ne faut pas trop s'étonner que cela paraisse contradictoire aux autres (1). »

Le plébiscite romain de 1870 ne supprime pas une telle contradiction. Le droit incontestable d'un peuple à se constituer comme il l'entend, droit qu'il exerce par des plébiscites, n'est pas plus absolu que le droit individuel à la liberté : ayant pour limite, comme celui-ci, le droit d'autrui, il doit se subordonner aux intérêts généraux de l'Europe et du monde. C'est ce qu'on a répondu aux Russes invoquant le vœu des populations en faveur de leur traité de San Stefano ; c'est ce qu'on répond aux Italiens quand ils tentent de justifier par le plébiscite de 1870 leur confiscation de la Papauté. N'avoir pas disputé aux Romains le pouvoir de débat-

(1) Perciò la nostra pretensione, che il modo d'esistere del papato nella capitale del regno italiano dovesse essere regolato da un atto interno di questo, fu lasciata passare più facilmente che non sarebbe stato altrimenti. Ma la pretensione, confessiamo lo, non era piccola. O il papato è, e il suo modo d'esistere interessa tutti gli Stati presso i quali ha valore ; o non è, e non se ne discorre. E s'aggiunga altresì, che nello sciogliere il papato da un dominio posseduto in Italia, noi gli diminuiamo, gli leviamo quasi l'aspetto italiano, che gli è stato proprio per tanti secoli ; e gli rendiamo più vero, più scolpito l'aspetto suo universale. Ora volere dopo ciò, che esso restì come non è stato mai, come è ora meno che mai, italiano in ciò solo che debba essere il modo suo d'esistenza soggetto a' poteri legislativi del regno, è bene di certo, è utile, ma non bisogna troppo maravigliarsi se paia agli altri contradditorio. (Bonghi, *Leone XIII e il governo italiano*, p. 5.)

tre avec le Pape les conditions temporelles de leur régime indépendant et de le modeler sur les principes modernes, n'oblige pas à leur reconnaître la faculté de s'annexer sans le consentement général au royaume d'Italie.

La contradiction subsiste donc et la loi des garanties se résume en ceci : le Pape est un sujet du roi, la Papauté est un département de l'administration intérieure du royaume d'Italie. Ce qui est la négation radicale de l'immunité sans laquelle, au point de vue catholique que les Italiens acceptent, il n'y a pas de Papauté indépendante.

Ainsi, qu'on s'en tienne à l'analyse des incidents quotidiens ou qu'on s'élève à l'étude du droit qui les régit, la conclusion est toujours la même : le Pape n'est pas libre à Rome. Sa prison n'est pas encore une cellule; on lui a laissé de quoi se mouvoir. Les sectaires de la chemise rouge trouvent que c'est trop et ils s'impatientent de cette condescendance. Qu'ils se rassurent! ils peuvent en croire M. Minghetti, un orateur justement admiré, un publiciste de poids et un modéré, les garanties ne sont qu'une affaire de politique et d'opportunité (1). Lorsque sous prétexte de séparation le clergé aura

(1) La legge detta delle guarentigie è legge, se altra fu mai *politica e di opportunità*. Imperocchè si trattava di rassicurare i governi e i popoli cattolici che la fine del poter temporale del Papa non implica la servilità spirituale della Chiesa.... Adunque fin a tanto che presso alle altre nazioni, che sono cattoliche o hanno sudditi cattolici, avrà vigore il sistema giuridizionale onde la Chiesa è una istituzione connessa allo Stato e il suo capo ha una potestà pubblica uguale e parallela e quella del monarca o che

été spolié partout et partout réduit au silence, on se débarrassera de cet oripeau hypocrite. Il n'était pas habile de dévaliser du premier coup le Pape jusqu'à l'os. On a le temps devant soi. Il n'est encore qu'au prétoire, et il suffit de le fustiger sans lui arracher tous ses vêtements, ce qui offusquerait les passants. Mais avant de le clouer on le dépouillera et la terre le recevra nu !

III

Combien de fois j'ai entendu souhaiter sur le siège de Pierre un pontife qui comprît les grandeurs modernes et ne décourageât pas nos tentatives de progrès! Toutes les difficultés entre l'Église et l'État s'aplaniraient alors, et un pacte fraternel se renouvellerait entre la raison et la foi séparées depuis le commencement du siècle! Ce Pape est venu, et il occupe le siège de Pierre. Évêque de Perugia, le cardinal Pecci, dans d'admirables mandements, a retracé les bienfaits de notre civilisation. « La société, a-t-il dit, étant composée d'hommes essentiellement perfectibles, ne peut demeurer immobile; elle progresse et se perfectionne. Un siècle hérite

fra loro sono concordati e convenzioni di pubblico dritto, il Papa non si potrà considerare soltanto *come un cittadino suddito del Re.* Allora solo la legge delle guarentigie cesserebbe di aver ragione e verrebbe meno, quando queste necessità internazionali finissero e quando la separazione della Chiesa dallo Stato avesse avuto qui ed altrove il suo pieno compimento nelle leggi e la sua conferma nella esperienza dei fatti. (Minghetti, *Chiesa e Stato,* p. 204 et 206.)

des inventions, des découvertes, des améliorations réalisées par le précédent, et ainsi la somme des bienfaits physiques, moraux, politiques peut s'accroître merveilleusement. Qui voudrait comparer les misérables cabanes des peuples primitifs, leurs grossiers ustensiles, leurs instruments imparfaits avec tout ce que nous possédons au XIXe siècle? Il n'est pas douteux que les vieilles routes mal tracées, les ponts peu sûrs, les voyages longs et incommodes d'autrefois valaient moins que nos chemins de fer qui attachent en quelque sorte des ailes à nos épaules et qui ont rendu notre planète plus petite, tant les peuples se sont rapprochés. Par la douceur des mœurs publiques et par la convenance des usages, notre époque n'est-elle pas supérieure aux agissements brutaux et grossiers des barbares, et les relations réciproques entre les hommes ne se sont-elles pas améliorées? A certains points de vue, le système politique n'est-il pas devenu meilleur sous l'influence du temps et de l'expérience? On ne voit plus les vengeances particulières tolérées, l'épreuve du feu, la peine du talion, etc. Les petits tyrans féodaux, les communes querelleuses, les bandes errantes de soldats indisciplinés n'ont-ils pas disparu? C'est donc une vérité de fait que l'homme, vivant en société, va se perfectionnant au triple point de vue du bien-être physique, des relations morales avec ses semblables et des conditions politiques (1). »

Le Pape n'a pas oublié les enseignements de

(1) *L'Église et la civilisation*, instructions pour le carême de 1877 et de 1878, traduit de l'italien par Paul Lapeyre.

l'évêque : Léon XIII s'est bien gardé de confondre la religion avec l'ancien régime et d'unir la fortune terrestre de la Papauté à celle d'un parti politique quelconque. Il n'a approuvé ni réprouvé aucune forme de gouvernement et il s'est déclaré prêt à s'accommoder de toutes. Si la République écoute les conseils funestes de persécution qu'on lui donne, elle n'aura pas pour excuse que le Pape l'a condamnée ou maudite. Il l'a admise comme tout autre gouvernement monarchique au respect de l'Église (1). Néanmoins ce Pape éclairé, ami de la civilisation et du progrès, écrivain de premier ordre autant que pontife irréprochable, sera un de ceux dans l'existence duquel de prétendus amis des lumières, de la civilisation et du progrès auront mis le plus de fiel ! Avec lui on pouvait conclure le concordat nouveau qui aurait assuré pendant de longues années la paix religieuse et concilié les exigences démocratiques des sociétés avec les dogmes immua-

(1) *Lettre à l'archevêque de Paris :*

« Procul dubio *nullam* Ecclesia catholica *reprehendit aut improbat formam civitatis ;* et quæ ab ipsa Ecclesia ad communem utilitatem instituta sunt prospere esse possunt, sive *unius sive plurium potestate et justitia regatur res publica.*

Sedes autem apostolica, quæ in *variis vicibus flexibusque rerum publicarum negotia expediat necesse est cum iis qui populo præsunt*, hoc vult, hoc spectat *unice* rem christianam salvam esse ; lædere vero jura imperii, cuiuscumque tandem ea sint, nec vult nec velle potest.

In rebus autem non injustis parendum eis esse qui præsunt, conservandi causa ordinis in quo est publicæ fundamentum incolumitatis, nemo dubitat ; nec tamen est consequens obtemperando approbari si quid quam est aut in constitutione aut in administratione civitatis non justum. » Voir aussi l'encyclique *Diuturnum* de juin 1881 et la constitution *Sollicitudo Ecclesiarum.*

bles. Bien éloignés de saisir cette bonne fortune que leur réservait la Providence, des hommes d'État asservis à des préjugés surannés s'occupent à ressuciter les maximes jansénistes de nos vieux gallicans, à jouer aux lois organiques, et ne témoignent pas au Pape modéré plus de déférence qu'ils n'en accorderaient à un Pape réactionnaire.

On raconte que François d'Assise portait gravés sur son corps les stigmates de la Passion de Jésus-Christ. Sur toute la personne de Léon XIII sont visibles les angoisses de la Passion de la Papauté. Son corps maigre, diaphane, presque pathétique, est comme exténué par l'ardeur des sollicitudes qui le pressent de toutes parts. Son regard, malgré la vivacité et l'éclat qu'il ne perd jamais, semble las de contempler tant de douloureux spectacles, et la douceur de sa bouche dont les coins se relèvent avec finesse est voilée légèrement d'un sourire attristé.

Être prisonnier, bafoué, exposé aux périls, n'est certainement pas le motif de cette mélancolie. Qu'ont d'effrayant la prison, l'exil, la mort pour un vieillard qui tous les jours s'agenouille devant un crucifix? Aussi, si le corps semble fléchissant, la parole est ferme; elle ignore l'emphase redondante et les déclamations obscures des scribes officiels; dédaigneuse des vains ornements autant que des lamentations, elle va droit à la pensée, tirant son charme de la noblesse des sentiments qu'elle reflète et sa lumière de la lucidité des idées qu'elle exprime.

A mon avis, la souffrance de Léon XIII a une cause plus haute que ne le serait le sentiment trop vif

d'afflictions purement terrestres. Il a les deux qualités des hommes nés pour l'action, la clarté dans les vues et la décision dans le caractère : Il voit et il veut. Il l'a bien prouvé par la prévision et la vigueur avec lesquelles en sa qualité de camerlingue il a organisé le conclave. Mais la situation qui pèse sur lui depuis son avènement à la Papauté est si écrasante, toutes les conduites offrent de telles difficultés, soulèvent de telles objections que lui, l'esprit résolu, est condamné aux immobilités indécises. De là le tournent dont sa physionomie expressive ne peut complètement cacher le secret.

En effet, à quoi pourrait-il se résoudre?

Les uns lui disent : Quittez Rome en maudissant l'Italie.

Les autres disent : Restez à Rome en vous réconciliant avec l'Italie.

Pesons ce que valent ces deux conseils.

IV

Quitter Rome?

On aurait compris qu'au lendemain de l'entrée des Piémontais Pie IX eût dit : « L'envahisseur entre par une porte, je sors par l'autre; je prononce l'excommunication personnelle contre le monarque usurpateur du patrimoine de saint Pierre, et puisque le Seigneur n'a pas envoyé ses anges pour le repousser à coups de verge, puisque ma ville devenue félone ne s'est pas soulevée sous ses

pas, je prends le bâton du voyageur et du mendiant et je vais à travers l'Europe. On trouve partout un tombeau. » J'imagine qu'ainsi eût dit Grégoire VII.

Pie IX, qui n'avait pas balancé à quitter Rome après le meurtre de Rossi, ne se décida pas à l'abandonner après l'entrée de Victor-Emmanuel. La situation n'était pas vraiment la même aux deux moments. En 1848, le Pape ne partait que pour aller requérir le gendarme et revenir. Et il ne fut pas trompé dans ses prévisions. A peine était-il arrivé à Gaëte que l'Assemblée nationale de la République française, sur la proposition du républicain Cavaignac, sur le rapport du républicain Jules Favre, décrétait, malgré l'opposition de Ledru-Rollin, la guerre à la République romaine. En 1870, il n'y avait plus de gendarme. Certes, Thiers aurait bien voulu le devenir et recommencer l'expédition qu'il avait jadis si chaudement conseillée, et Jules Favre, son ministre des affaires étrangères, n'eût pas refusé de rééditer son rapport sous forme de note diplomatique. Mais les circonstances opposaient leur veto à ces bonnes dispositions. Pie IX le savait et il ne s'éloigna pas.

On aurait compris encore, quoique cela fût devenu plus difficile, qu'après la mort de Pie IX les cardinaux réunis en conclave eussent dit : « Rassemblés pour la première fois depuis les attentats sacrilèges, nous élevons une clameur de protestation à la face de Dieu et des hommes au nom des catholiques dont nous sommes les représentants, et pour

donner à nos paroles la consécration d'un acte nous refusons de délibérer gardés à vue dans une prison; nous ne nous sommes rendus au Vatican que pour décider que nous n'y resterions pas et indiquer un autre lieu de réunion. » Pie IX, par ses dernières dispositions, avait donné le conseil d'agir de la sorte; en conséquence, dans une première conférence, les cardinaux, à l'unanimité moins quelques voix, avaient décidé que le conclave ne se tiendrait pas à Rome. Mais Pie IX avait aussi recommandé d'instituer de suite le nouveau pontife afin que l'Église ne restât pas sans chef au milieu de la tempête. Dans une seconde conférence, ce conseil parut incompatible avec celui des'éloigner de Rome, ce qui aurait retardé l'élection au moins d'un mois. On décida alors de confirmer par une note adressée aux puissances les protestations réitérées de Pie IX, puis de tenir le conclave en laissant au nouveau Pape le soin de décider sur la politique à suivre.

Depuis le conclave, aucun fait d'importance n'a obligé de remettre en discussion le parti adopté. Quelque significatives qu'on juge les scènes de la nuit de juillet, elles n'ont été qu'un incident secondaire dans une situation générale et elles n'ont point amené dans les faits un de ces changements substantiels qui motivent une modification correspondante dans la conduite.

Léon XIII, ayant à choisir entre les deux attitudes de Pie IX, n'a pas eu tort de préférer celle de 1870 à celle de 1848. Le délaissement de la Papauté,

au moment de son élévation, était plus général, plus systématique, plus irrémédiable qu'au jour où les Piémontais forcèrent les portes de Rome. Le dernier témoignage de l'intérêt français s'était effacé avec le dernier sillon qu'avait tracé l'*Orénoque* sur la mer en quittant Civita-Vecchia; la persécution sévissait en Prusse; l'Autriche ne songeait qu'à se rapprocher de l'Italie; personne en Europe ne parlait de venir au secours du Pape. Un des amis de M. le comte de Chambord lui demandait à Goritza : « Si Votre Altesse était restaurée sur le trône de France, aiderait-elle le Pape? — Moralement, oui, répondit-il; matériellement, non. » Il y avait unanimité pour abandonner Léon XIII à son malheureux destin.

D'ailleurs, rappelons-le, si quelques bons esprits ont blâmé la résolution de Pie IX en 1870, d'autres n'ont pas moins regretté celle de 1849, ; lorsqu'on proposera sa canonisation, dans la congrégation des Rites ce sera une difficulté. « Sans doute, dira-t-on, malgré le devoir de la résidence un évêque peut temporairement quitter son diocèse en cas d'urgente nécessité, *urgens necessitas*. L'exception est une des quatre admises par le concile de Trente (1). A plus forte raison le souverain Pontife a-t-il le pouvoir de se dérober par la fuite à un péril instant si l'intérêt de la république chrétienne l'exige. Mais combien il doit être lent à prendre une telle résolution! Pour lui rappeler jusqu'où il doit pousser la constance, la

(1) *Sess.* 23, *cap.* 1, *de reform.*

coutume a jeté sur son vêtement blanc un camail rouge, emblème du sang qu'il doit être prêt à répandre. Tant qu'il le peut il doit se cramponner à son siège et y braver les périls. »

Quoi qu'il en soit de cette appréciation rétrospective, on comprend combien il serait grave pour un pape de s'éloigner de sa ville tant qu'il y a une possibilité quelconque de s'y maintenir. Est-il sûr d'y rentrer de longtemps? Et lorsqu'il y rentrera sait-il ce qu'il y trouvera? Chaque fois que les Papes ont quitté Rome, ils l'ont retrouvée en ruines.

Un exode n'inquiéterait guère les gallicans et ceux qui en d'autres pays ont soutenu avec eux que la dignité pontificale n'était pas indissolublement attachée au titre d'évêque de Rome et à la résidence dans cette ville ; mais les Italiens, orateurs, poètes, théologiens, ne voulant pas admettre que leur Rome peut être découronnée, ont toujours combattu, maudit cette opinion. Qu'on se rappelle les menaces de sainte Brigitte contre les Papes avignonnais, les instances de sainte Catherine de Sienne, les lamentations poétiques de Pétrarque sur « *Roma che del suo sposo si lagna*, sur Rome qui se plaint de son époux », ses lettres aux Papes pour les ramener dans leur siège. « Que répondrez-vous à saint Pierre, écrivait-il à Urbain V, lorsqu'il vous demandera d'où vous venez et en quel état se trouve son saint temple, son tombeau, son peuple? Ce n'est pas la possession des biens sensibles, c'est l'onction de la piété qui rend

heureux; et en cela Rome, de l'aveu de tous les chrétiens, l'emporte sur toutes les villes du monde. » Grégoire XI, un des papes avignonnais, disait à un évêque : « *Signore vescovo, perchè non andate alla vostra residenza?* Monsieur l'évêque, pourquoi ne vous rendez-vous pas dans votre résidence? — *E voi, Padre santo. perchè non andate alla sede vostra?* Et vous Saint-Père, pourquoi n'allez-vous pas à votre siège? » Grégoire reconnut que l'évêque avait raison, que Rome était le lieu *de sa résidence légitime* (1); et il s'y rendit.

D'après la doctrine catholique, saint Pierre a obéi à l'inspiration divine en venant établir le siège inébranlable de la foi nouvelle dans la ville qui, après avoir été la maîtresse de l'erreur, avait été sanctifiée par le sang des apôtres et des martyrs. C'est par le cœur de l'évêque de Rome que doivent passer les inspirations du pasteur de l'Église universelle. « Je crois l'Église catholique, apostolique et *romaine* », dit Bossuet dans l'abrégé de tout le symbole. La voix des pierres rappellerait aux papes cette doctrine si la voix des hommes était muette.

A l'heure où le soleil au niveau de l'horizon étend sur le sol l'ombre des édifices épars et des aqueducs à moitié détruits et semble faucher de ses longs rayons horizontaux ce qui reste encore debout sur cet ossuaire des temps, qui parmi les visiteurs de Rome n'est allé parcourir la vieille voie Appienne et ses tombeaux cachés sous l'herbe ou se dressant

(1) *Lettre à Charles V*, du 9 janvier 1375.

au-dessus des petites plantes comme des squelettes décharnés? Avant de parvenir à ce lieu de poétique beauté, qui ne s'est arrêté, en face du tombeau circulaire de Priscilla, à une petite église presque toujours solitaire qu'on appelle *Domine quo vadis?* La légende qui explique ce vocable est significative. Au moment de la persécution saint Pierre s'était enfui par la porte Capène. Arrivé au lieu où s'élève la petite église, il voit tout à coup devant lui Jésus portant sa croix. « *Domine, quo vadis?* s'écrie-t-il tout surpris. Seigneur, où vas-tu? — « *Venio Romam iterùm crucifigi.* Je viens à Rome, pour être de nouveau crucifié », répond Jésus, puis il disparaît laissant sur la pierre l'empreinte de ses pieds (1). » Saint Pierre comprit et revint sur ses pas.

Le Pape qui quitterait Rome d'une manière précipitée, sans y être contraint par une nécessité palpable, verrait s'élever devant lui comme un remords la petite église de *Domine quo vadis*, et peut-être dans ses nuits d'insomnie Jésus lui redirait-il : « *Venio Romam iterùm crucifigi.* Je viens à Rome pour être crucifié de nouveau, à la place de mon vicaire qui a déserté son siège. »

En dehors de Rome, d'ailleurs, où irait Léon XIII? En quel lieu trouverait-il un asile où il ne serait pas plus humilié et aussi captif? N'est-il pas mieux de souffrir dans la demeure où se retrouvent tous les souvenirs de la Papauté, où depuis tant de siècles viennent la chercher les regards de l'univers chré-

(1) Pietro Natale, *Vie de saint Pierre.* — Baronius, *à l'année* 67. — *Actes des martyrs Processo et Martinio.*

tien, que de se réfugier dans une île anglaise ou espagnole ou dans une vallée autrichienne? Succomber sur le tombeau de Pierre, ne serait-ce pas plus apostolique que de traîner à travers l'Europe distraite un exil sans dignité?

V

Rester à Rome en se réconciliant avec l'Italie?

Un Père jésuite, adversaire de Gioberti et ancien rédacteur de la *Civilta Cattolica*, un des auxiliaires de Pie IX, prédicateur populaire et exégète autorisé, d'un esprit vif et d'une vie irréprochable, le Père Curci, a donné de l'éclat à cette thèse par ses deux livres retentissants sur le *Disidio* et sur la *Nuova Italia*.

Selon l'éminent théologien, il est vain de se lamenter sur la perte du pouvoir temporel, de soupirer après son retour impossible, de se consumer dans une attente désastreuse et insensée, il n'y a qu'à dire : *Dominus dedit, Dominus abstulit, sit nomen Domini benedictum;* puis à tourner son application à tirer le meilleur parti du mal que Dieu n'a certainement permis qu'en vue d'un plus grand bien.

Saint Ignace, dit-il, conseille pour faciliter l'obéissance à celui qui doit obéir, au lieu de se révolter contre l'ordre reçu, d'en découvrir la sagesse. Le dessein de Dieu, en permettant la chute d'un pouvoir temporel où tant de mal se mêlait à

quelque bien, a été d'obliger l'Église à chercher dans le détachement des biens de la terre un rajeunissement où ses forces se retremperont. Loin de maudire la nouvelle Italie, instrument de cette régénération indispensable, il faut l'aider et presque la remercier (le Père Curci ne prononce pas le mot, mais son raisonnement le dit) de sa spoliation salutaire.

Ce discours est dur à entendre, a-t-on répondu avec colère à l'ancien jésuite, oubliant peut-être un peu trop sa vertu, son courage, les services rendus à ceux qui le condamnent sans miséricorde.

Philosophiquement, on pourrait s'étonner de cette béate résignation à un fait dont on ne conteste pas l'illégitimité, sous prétexte de justifier la volonté impénétrable d'un Dieu qui n'a dit son secret à personne. Les premiers chrétiens proclamaient que la persécution est comme la fournaise qui épure et prépare à la cité future, ils ne pensaient pas néanmoins à se réconcilier avec leurs bourreaux, et par leurs incessantes apologies ils protestaient contre des violences qu'ils savaient subir avec une sainte ferveur.

Du côté politique les objections ne sont pas moindres. S'il n'y avait dans la réalité comme dans les écrits du Père Curci, que deux termes en présence, l'Église et l'Italie, *Chiesa e Italia*, que la Papauté fût une institution purement italienne, il ne serait pas déraisonnable de prendre au sérieux son projet d'accord et de l'étudier. Mais

l'Italie n'est que la moindre partie de la catholicité, peut-être la plus tiède; la Papauté, quoique fixée à Rome et le plus souvent confiée à un Italien, a un caractère universel, œcuménique. Cette incontestable considération de fait dissipe le rêve d'un rapprochement.

Bien d'autres impossibilités contribuent à l'écarter. Une réconciliation ne saurait aboutir simplement à des visites de cérémonie entre le Quirinal et le Vatican, le Roi et le Pape se mouvant à côté l'un de l'autre sans avoir connaissance ni souci de leurs mouvements réciproques. Un accord paisible dans l'égalité ne se concevrait que si, s'inspirant de la conception de Dante dans son *De Monarchia*, de Gioberti dans le *Primato*, de Napoléon Ier dans sa translation de la Papauté en France, le Roi et le Pape poursuivaient en commun la suprématie universelle par l'union du glaive et du bâton pastoral. Mais contre un tel projet de domination, le plus insupportable dont ils auraient été encore menacés, chefs d'État et peuples se lèveraient; et sous cet effort Roi et Pape seraient emportés. D'ailleurs, une telle conception suppose une intrépidité d'audace à laquelle les petits courages de notre temps ne sauraient se hausser.

Il arriverait donc nécessairement, après quelques tiraillements polis, ou que le Roi se subordonnerait et deviendrait le chef de la maréchaussée du Pape, ou que le Pape se soumettrait et se réduirait à n'être que le chapelain du Roi.

Le Roi devenu le commandant de la maréchaussée du Pape, l'Italie qui entend avec raison vivre d'une vie indépendante et laïque se révolterait. Bien plus violente encore serait la répulsion des catholiques si leur pasteur se réduisait à n'être que le chapelain du Roi; ils lui retireraient un dévouement dont il se serait rendu indigne, se détacheraient, rompraient l'unité par le schisme. Un Pape réconcilié avec l'Italie perdrait le reste du monde; par la faute du pontife romain la tunique du Christ serait de nouveau déchirée en lambeaux.

De la part du Pape se réconcilier avec le gouvernement italien, c'est-à-dire se soumettre à une loi de garanties faites sans lui, ce ne serait pas simplement renoncer à son pouvoir temporel, revenir à la vie apostolique des premiers temps, répudier le don de Constantin que Dante a maudit, séparer le bâton pastoral de l'épée; ce serait pour un plat de lentilles vendre le pouvoir spirituel lui-même, mettre l'office apostolique à la merci d'un État et d'un parlement animés d'une hostilité profonde contre les sentiments religieux et chrétiens. La loyauté de M. Bonghi viendra une fois encore à l'appui de nos assertions. « Partout où les influences morales de l'État doivent se faire sentir, dit-il, dans les écoles, dans les œuvres pies, on paraît s'inspirer d'une hostilité profonde aux sentiments religieux et chrétiens. Tous les gouvernements, même ceux de l'Orient, accueillent et recherchent l'appui de l'influence religieuse; notre gouvernement affecte de la repousser.

Nous nous plaignons que le clergé ne soit pas italien, et partout où il existe un prêtre, nous avons soin de détruire par le mépris et par les affronts tout italianisme dans son cœur (1). »

Vos intentions sont droites, ô conciliateur Père Curci; Dieu me garde d'affliger votre solitude laborieuse et votre pauvreté si digne par une parole déplacée, encore moins de méconnaître la vérité de tant de vues justes répandues dans vos écrits! Toutefois, permettez à quelqu'un qui vous respecte de vous le demander : Comment n'avez-vous pas compris et surtout senti qu'une réconciliation serait, de la part de celui en qui vous vénérez le vicaire de Jésus-Christ, la plus révoltante apostasie de l'histoire ecclésiastique!

VI

Non, le Pape ne doit pas quitter Rome : il doit y rester sans essayer une réconciliation qui l'avilirait et qu'au surplus on n'accueillerait pas. Le doute est seulement en ceci :

Quelle attitude doit-il garder à Rome?

(1) Dovunque le influenze morali dello Stato devono essere sentite, nelle scuole, nelle parocchie, nelle opere pie, pare inspirata da una ostilità profonda ai sentimenti religiosi e cristiani. Noi, in effetto, siamo tratti in questa via più oltre di nessuno Stato persino in Oriente, dove tutti gli altri Stati accolgono e ricercano l'aiuto dell' influenza religiosa e cattolica, il nostro affetta di respingerla. Ci lagniamo che il clero non sia italiano; e dovunque è clero col dispetto e col disprezzo, procuriamo che ogni italianità nell'animo suo si spegna. (Bonghi, *Leone XIII e il governo italiano*, p. 33.)

Les militants pensent qu'il ne saurait plus longtemps persister dans une inertie qui, pour les inattentifs, est un commencement de défaillance et la promesse d'une capitulation prochaine, pour les fidèles une cause de découragement. La torpeur gagne l'Église, ses membres ne se mouvant plus se paralysent. « Elle sent que le Tout-Puissant, qui ne la soutient plus qu'au dedans, l'abandonne aux persécuteurs ; elle ne fait que gémir et le chant de la tourterelle abandonnée est dans sa bouche (1). » Les encycliques et les protestations platoniques ne produisent plus d'effet ; des actes seuls secoueraient les esprits ; on les appelle, on les attend. Que le Pape s'y décide : à l'instant les courages se relèveront.

Il a la basilique de Saint-Pierre : au lieu de la laisser comme une veuve qui a perdu son époux, qu'il y descende ; qu'il y convoque les pèlerins ; qu'il ouvre la *loggia ;* qu'il s'avance escorté de sa cour, de ses cardinaux, de ses prêtres sous les portiques de Bernin le jour du *Corpus Domini ;* qu'il visite les malades ; qu'il se montre au Corso dans son carrosse de gala ; qu'il aille et vienne à travers Rome dans sa majesté de père, d'évêque, de prêtre. La crise éclatera et ce sera un bien. Mieux vaut une crise salutaire qu'une attente énervante. Dans les situations suprêmes on périt par les complaisances ; on se sauve, ou tout au moins on sauvegarde l'honneur par les résistances.

(1) Bossuet.

A quoi ont servi les complaisances? Il en est que l'on a peine à comprendre. On a peine à comprendre que la messe soit célébrée au Quirinal avec l'autorisation pontificale! Sans doute les rois de Savoie, comme tous les souverains catholiques, ont le droit de faire célébrer partout la messe devant eux sur un autel portatif. Mais ce ne sont pas les rois de Savoie qui dorment au Quirinal dans le lit des Papes, ce sont les usurpateurs des domaines de l'Église, et quoiqu'ils n'aient pas été atteints d'une excommunication personnelle l'interdit pèse sur le lieu et paralyse tous les privilèges. En échange de cette concession, il est vrai, les intermédiaires de l'arrangement ont été maintenus en possession d'un noviciat dont ils allaient être expulsés. Cet avantage contre-balance-t-il le trouble apporté au cœur des catholiques par la nouvelle qu'on dit la messe au Quirinal?

Du reste, tout est sujet d'étonnement dans la longanimité qu'on conserve à l'égard des hommes d'État italiens et dans la facilité avec laquelle on se prête à la comédie sacrilège qu'ils jouent. Leur vie durant ils insultent et spolient l'Église, persécutent ses ministres et méconnaissent ses lois. Quand la mort s'approche, leurs parents et leurs amis guettent le moment où l'agonie commence, où le mourant ne peut plus ni voir, ni entendre, ni parler et ils appellent le prêtre. Celui-ci accourt, accomplit la plupart du temps son office en présence de témoins afin qu'on puisse lui donner un démenti s'il prétendait avoir reçu une rétractation matériellement impossible; puis il absout, bénit, accompagne. Après quoi

les journaux de s'écrier : « Vous voyez que nous ne sommes pas les ennemis de la religion. Entrer dans la ville du Pape à coups de canon, confisquer les biens ecclésiastiques, bafouer le prêtre et la Papauté, cela ne tire pas à conséquence. Les sacrements ne manquent pas pour si peu, et le Paradis reste ouvert. N'ayez plus de scrupules, âmes timorées qui hésitiez; associez-vous à notre œuvre en toute sûreté de conscience. »

Et l'on s'étonne de la tiédeur grandissante des catholiques, de la diminution du denier de saint Pierre, du trouble des esprits, de la promptitude avec laquelle sont accueillies les nouvelles les plus invraisemblables ! Il est temps de mettre un terme à ces mollesses compromettantes. Les Papes italiens se trouvant empêchés par leur nationalité d'adopter une politique où est la lutte mais aussi la victoire, persisteront-ils dans une résignation passive qui perd tout? Les catholiques sans les subsides desquels la Papauté serait réduite à la famine obtiendront, au nom du salut commun, d'un prochain conclave un Pape étranger qui, dégagé des considérations nationales, livrera sans hésiter le grand combat et obtiendra la grande délivrance !

Pour déconcerter ces vaillants on leur dit : « Êtes-vous sûrs que le Pape sortant du Vatican, vos prévisions de malheur ne soient pas déjouées? Au lieu d'être bafoué et sifflé, d'être menacé dans son existence, il serait peut-être accueilli avec respect, à genoux. Ainsi l'épreuve que vous espériez

fatale au gouvernement italien tournerait à son profit. »

Quel mal y aurait-il, ripostent-ils, à ce que les mauvais cauchemars, si en réalité ils sont une fantaisie de l'imagination, soient dissipés par une réalité consolante? Nous serions trop heureux de trouver l'amour où nous supposions la haine, et la vénération où nous attendions le blasphème. Aucune erreur ne nous serait plus douce à confesser. Que les démagogues italiens nous réservent cette surprise, nous ne leur marchanderons pas les remerciements. Toutefois, qu'ils ne s'illusionnent pas jusqu'à croire que le conflit ouvert par la violence de 1870 se terminerait ainsi à leur profit.

A la nouvelle que la vie pontificale a recommencé à Saint-Pierre et dans les basiliques, que les cérémonies depuis tant d'années interrompues ont été reprises, que le Pape se montre de nouveau, les foules catholiques reprendraient plus nombreuses qu'autrefois le chemin devenu plus accessible du Vatican, et leur acclamation non interrompue, semblable à un *Alleluia*, ne cesserait de retentir autour du Pape délivré. La ville royale et parlementaire serait submergée sous cette marée montante. De même qu'une petite lueur disparaît dans une lumière plus vive, le roi et sa cour, le parlement et ses députés seraient noyés dans l'éclat de la cour auguste de la chrétienté. Ils devraient alors ou se résoudre à reprendre la persécution, ce que l'accalmie triomphante rendrait malaisé, ou demander grâce et prier qu'on les laisse partir et gagner un lieu dans lequel,

délivrés d'un voisinage écrasant, ils pourraient paraître encore quelque chose. Lorsque Constantin converti eut établi le pape Melchiade dans son palais du Lateran, il n'avait pas tardé à comprendre que devant la majesté de celui qui représentait Dieu sur la terre, pâlissait le prestige de celui qui n'était qu'un César : laissant Rome au Pape, il était allé fonder à Byzance une nouvelle Rome. Où l'empereur du monde n'avait pu se tenir debout, quelle figure pourrait faire un roi d'Italie?

VII

Les prudents estiment ces conseils excessifs ou du moins prématurés. A leur avis, on doit attendre la crise et ne pas la provoquer. Sous couleur d'énergie, en réalité, on recommande le pessimisme, c'est-à-dire cette méthode perverse qui consiste à souhaiter, à provoquer l'excès du mal afin d'en obtenir le bien par réaction. Or, si cette méthode peut convenir à l'immoralité politique, elle est inconciliable avec le respect des préceptes évangéliques. A Dieu seul il appartient de tirer le bien du mal : aux hommes, dont la vue est bornée et qui ne sauraient répondre de la justesse de leurs combinaisons, il n'est licite de vouloir que le bien; ils doivent le chercher uniquement et combattre de toutes leurs forces ce qui y met obstacle, laissant à Celui dans la main souveraine duquel reposent choses et hommes, de tourner les évènements à l'accomplisse-

ment de ses desseins supérieurs. Un grand bien dût-il en résulter, le mal ne s'opère pas sans pervertir celui qui en est l'instrument. Y pousser dans un but même saint est donc une prévarication contre la foi aux yeux de laquelle toute âme rachetée par le sang de Jésus-Christ est d'un prix inestimable.

On attache une signification trop accentuée à des faits d'ailleurs incontestables. On s'afflige de ce que la messe soit dite au Quirinal. C'est une confusion. Il ne s'agit pas de l'ancienne chapelle des Papes : aucune cérémonie du culte ne s'y accomplit; les étrangers là visitent comme une antiquité quand elle ne sert pas de supplément au garde-meuble royal. La messe n'est dite que dans un bâtiment de fabrication récente annexé au vieux Quirinal, seulement pour la reine à laquelle cette facilité a été accordée lorsque son esprit était terrorisé par le souvenir de l'attentat de Passanante. Cette condescendance a été une indulgence dont il faut louer Léon XIII, non une faiblesse qu'on ait le droit de lui reprocher.

Il est vrai aussi qu'à la mort de Lanza, quoiqu'il eût été le ministre de l'entrée à Rome, le prêtre a assisté, absous, accompagné, toutefois après une rétractation : le témoignage du confesseur est formel et ne peut être infirmé par nul autre. D'ailleurs, le seul recours à l'assistance de l'Église implique le repentir des actes commis contre ses droits. Il serait cruel de ne se satisfaire que d'une déclaration formelle parfois impossible. Quel prêtre au pied du lit

d'un homme aux prises avec l'agonie pourrait rester impitoyable par asservissement à un formalisme étroit? De ce cœur qui va s'arrêter est peut-être parti vers le juge des miséricordes un acte de repentir que les lèvres glacées n'ont pu articuler. L'Église ne permet à personne, dans aucun cas, de désespérer du salut d'un homme. Un personnage dont la vie avait été remplie de sainteté assistait un condamné à mort qui à ses exhortations s'obstinait à répondre par des blasphèmes. Alors, se retournant vers les assistants, il avait dit : « Voilà l'image d'un damné. » Cette seule parole empêcha sa canonisation, car il avait témérairement préjugé ce qui dans les profondeurs de la conscience avait pu à la dernière seconde se passer entre le criminel et son juge.

De même qu'on grossit les faits, ajoute-t-on, on exagère le découragement des catholiques. Ils sont moins bruyants qu'autrefois sans être moins dévoués et moins résolus dans leur fidélité. S'ils parlent un peu plus bas, c'est que comprenant les angoisses de leur Père ils ne veulent pas les accroître par des impatiences irresponsables. Le vrai courage chrétien est de supporter sans fléchir la persécution lorsqu'elle s'appesantit, non de l'appeler par une confiance présomptueuse que l'épreuve pourrait démentir. Tel est le sens du traité écrit par Tertullien sur la nécessité de fuir les persécutions, en réponse aux imprudents affamés du martyre.

Le conflit n'éclatera que trop sûrement, terrible,

fécond en calamités et en larmes, long et douloureux. Il ne serait pas bon que le Saint-Père parût l'avoir cherché et que l'on pût l'accuser avec vraisemblance de l'avoir déchaîné. Mieux vaut qu'il continue à être doux, patient, circonspect. *Jesus autem tacebat,* dit l'Évangile en racontant la comparution de Jésus devant ses accusateurs. Jésus se taisait. Est-il donc si regrettable que l'histoire future parlant du pontife prisonnier dise aussi, après avoir raconté les outrages de ses ennemis : *Tacebat,* il se taisait! S'il avait parlé, il n'eût pu que maudire : *tacebat.* S'il avait parlé, il eût fait appel au glaive : *tacebat.* S'il avait parlé, il aurait déchaîné les tempêtes : *tacebat.* Mais que ce silence est persuasif et combien un jour il sera entendu!

A ne considérer la situation qu'humainement, il n'existe pas d'espoir. Bien que les hommes d'État italiens regrettent de n'être pas à Florence, un faux point d'honneur, la pression comminatoire de la secte, ne leur permettront pas d'en convenir et, malgré que chaque jour ils sentent mieux l'impossibilité de gouverner à Rome, ils s'obstineront à y rester. Mais le cœur d'un peuple est plus mobile que celui d'un homme, déjà si mobile, et il a parfois des soubresauts auxquels nul propos délibéré ne résiste. Des éléments nouveaux vont s'introduire dans la politique italienne. Le suffrage électoral a été largement étendu; désormais on passera de quelques centaines de mille électeurs à plus de deux millions. En même temps s'opère dans la masse une sourde propagande républicaine et socialiste. Elle

est peu redoutable encore; le sera-t-elle toujours? Sous sa menace lorsqu'elle deviendra sensible, est-il interdit de prévoir des revirements qu'il semble insensé d'espérer actuellement? L'Italie est restée étrangère dans son immense majorité aux entreprises consommées contre l'Église depuis 1870; elle ne les a pas empêchées, mais elle ne s'y est pas associée, souvent elle les a maudites. Elle aime sa religion, elle est fière de sa Papauté, elle ne croit guère aux billevesées que lui content ses dominateurs. L'approche visible des subversions lui imprimera peut-être une secousse qui la mettra debout, lui donnera ce dont elle manque, la vigueur de la volonté, et rendra plus actif son catholicisme apathique.

Le même mouvement n'est pas impossible en France, en Espagne, en Belgique. En Allemagne, il commence. De même que depuis 1870 il y a eu un accord moral de toutes les forces de l'Europe pour autoriser l'anéantissement provisoire de la Papauté, il se produira peut-être en sens contraire une coalition également morale de toutes ces forces pour travailler à sa résurrection.

Tant que cette lueur existe, quelque faible qu'elle soit, la Papauté a raison, sans rien abandonner de ses droits, de ne pas pousser la situation au conflit et de persister dans la conduite qui a valu à Léon XIII la sympathie, l'admiration, le respect, même des communions dissidentes.

Il est une attente molle et découragée dont il se faut garder. Il en est une autre virile où se mêle

l'espérance, dans laquelle entre souvent plus d'héroïsme que dans un mouvement déréglé, et qui finit par avoir raison de la violence.

« C'est une étrange et longue guerre que celle où la violence essaye d'opprimer la vérité. Tous les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité et ne servent qu'à la relever davantage. Toutes les lumières de la vérité ne peuvent rien pour arrêter la violence et ne font que l'irriter encore plus. Quand la force combat la force, la plus puissante détruit la moindre : quand on oppose les discours aux discours, ceux qui sont véritables et convaincants confondent et dissipent ceux qui n'ont que la vanité et le mensonge ; mais la violence et la vérité ne peuvent rien l'une sur l'autre. Qu'on ne prétende pas de là néanmoins que les choses soient égales ; car il y a cette extrême différence que la violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu qui en conduit les effets à la gloire de la vérité qu'elle attaque ; au lieu que la vérité subsiste éternellement et triomphe enfin de ses ennemis, parce qu'elle est éternelle et puissante comme Dieu même (1). »

VIII

Il serait imprudent d'approuver ou de repousser absolument l'une de ces deux opinions, car toutes les deux ont de la grandeur et le choix entre elles est

(1) Pascal.

affaire de circonstances plus que de principes. Le Pape a trouvé la seconde mieux adaptée aux nécessités temporisatrices qui sont actuellement dans les convenances générales. En cela il a marqué une fois de plus la hauteur de son esprit. Une passion très allumée s'enflamme encore plus par la contradiction. Léon XIII, en ne brusquant rien, essaie d'épargner à l'Italie les folies où la pourrait conduire l'excitation présente. Il veut, je le suppose du moins, lui laisser le temps de se retrouver, de reprendre le sang-froid, de redevenir accessible aux conseils de la sagesse, miséricordieux ainsi jusqu'au bout, même envers ceux qui le frappent et foulent aux pieds sa parole.

Jusqu'à quand devra se prolonger cette trêve de la charité? Nul n'en est meilleur juge que celui sur la tête duquel pèsent les responsabilités. On a raison de le dire, il y a plus de décision dans certains atermoiements que dans une facilité étourdie à brusquer les solutions à contre-temps. Toutefois, en des époques de mollesse où l'on se croit quitte envers sa foi par quelques coups de langue dans les salons ou dans les sacristies, l'inconvénient de la patience est de favoriser la tiédeur des volontés et de permettre aux égoïstes ou aux poltrons de se pavaner en sages.

Aussi, sans être téméraire, il est permis de prévoir que finalement, poussé à bout, sous peine de s'anéantir dans un non-être commode à l'adversaire, on sera contraint de faire appel à la puissance de remuement et d'explosion que contient l'action reli-

gieuse affranchie des gênes contingentes. Thiers, défendant devant moi l'existence du pouvoir temporel, invoquait en sa faveur moins la nécessité de sauvegarder l'indépendance du pape que celle de refréner sa puissance : « Imaginez, disait-il, un capucin pape, sans pouvoir temporel, prêt au martyr; il mettrait le monde en feu. » Qui sait si un jour la ressource suprême de la papauté ne sera pas dans ce capucin prêt au martyre et criant au loin : « Tenez-vous fermes dans le Seigneur, ô bien-aimés ! » Pourrait-on alors flétrir comme une manœuvre pessimiste cette sainte intrépidité?

Après avoir suspendu pour un temps les fonctions extérieures par crainte de pousser au mal des esprits hors d'eux-mêmes, les reprendre malgré cette crainte lorsqu'une condescendance temporaire a été vaine, cela ne constituerait pas la transgression des préceptes évangéliques. Si le désordre éclatait lorsque le Pape jugera opportun de se montrer de nouveau à Saint-Pierre ou dans les rues de Rome, les pessimistes et les provocateurs seraient les sectaires qui troubleraient les rites religieux par l'irrévérence ou la brutalité : le Pontife qui les accomplirait conformément à la coutume séculaire, ne serait qu'un apôtre se dévouant à un devoir.

IX

Au surplus, pour le politique regardant au loin, peu importe que la Papauté persiste dans sa tactique de prudence ou qu'elle devienne entreprenante. Par une route plus ou moins longue les deux conduites aboutiront au même résultat.

Que le Pape reste renfermé au Vatican ou qu'il en sorte, qu'il aille sur la place publique au-devant du dénouement ou qu'il l'attende derrière des murs, tôt ou tard, par suite de circonstances que, n'ayant pas le don de prophétie, nous ne saurions déterminer, qui toutefois sont certaines, on arrivera fatalement à l'une ou à l'autre des situations suivantes :

Ou le gouvernement italien vaincu par un mouvement d'opinion du peuple italien et des catholiques de tout pays, renoncera à sa prétention insoutenable de régler seul les destinées de la Papauté, de considérer la loi des garanties comme son dernier mot, et il reconnaîtra enfin que les conditions d'existence du chef de la catholicité doivent être débattues, d'abord avec le Pape lui-même, puis avec les nations catholiques ;

Ou bien, grâce à l'apathie des peuples, à leur aveuglement ou à leur adhésion, il persistera dans son usurpation de 1870, et il continuera à refuser même l'échange diplomatique d'idées sur ce sujet.

Dans la première hypothèse une détente se produira aussitôt; à l'ère des conflits succédera celle

des négociations. Il s'agira de concilier l'immunité et l'affranchissement de toute juridiction séculière quelconque, condition nécessaire de l'indépendance pontificale, avec le droit des Romains de jouir des bienfaits d'un bon gouvernement.

La restauration du pouvoir temporel dans l'étendue et dans la forme anciennes donnerait pleine satisfaction à l'immunité pontificale : elle serait incompatible avec le bien-être des Romains. Des personnages d'autorité, tels que l'auteur de la remarquable histoire du Pape Zacharie, le cardinal Bartolini, pensent néanmoins qu'aucune autre solution n'est admissible.

Dans leur thèse le peuple romain ayant comme tout autre peuple, selon la doctrine de Thomas d'Aquin et de Grotius, le droit de détrôner un prince devenu tyran, a légitimement rompu les liens qui l'attachaient aux empereurs de Byzance et s'est donné pour prince et souverain saint Pierre dans la personne du pape Grégoire. Telle est la véritable origine du pouvoir temporel, et l'on méconnaît la vérité historique en la rattachant aux donations de Pépin et de Charlemagne. Ceux-ci ont réprimé les usurpations des Longobards et remis les Pontifes en possession de provinces injustement ravies, ils n'ont pas constitué le patrimoine de l'Église. Le peuple romain en est le véritable créateur. Par cet acte de dédition volontaire à la Papauté, le duché de Rome est devenu un patrimoine sacré au même titre que tous les objets consacrés

au culte; après cette dédicace à Dieu, il ne peut plus, selon les lois même de la Rome païenne, rentrer dans l'usage civil et commun. En se soustrayant à la souveraineté du Vicaire de Jésus-Christ il s'est souillé d'une horrible et sacrilège rébellion (1).

Cette opinion, quelle que soit la force qu'elle emprunte aux docteurs qui la soutiennent, n'est cependant pas une vérité dogmatique à laquelle l'intégrité de la foi soit attachée. Le pouvoir temporel a été institué par les hommes et non par Dieu. Il relève du droit humain, non du droit divin. On blesse la doctrine catholique en soutenant qu'il doit de toute nécessité être séparé du pouvoir spirituel; on ne s'en écarte pas moins en professant qu'il doit absolument y être uni (2).

Pie IX et l'épiscopat ont à la vérité solennellement déclaré en 1862 (3) « que la souveraineté temporelle du Saint-Siège a été instituée par un dessein particulier de la divine Providence et qu'elle est nécessaire afin que le Pontife romain n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil exerce dans toute l'Église, avec la plénitude de sa liberté, sa suprême puissance et l'autorité dont il a été divinement investi par Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

(1) Cardinal Bartolini, *Di S. Zaccharia Papa. Ragionamento preliminare sull'origine del dominio temporale dei Papi.* Voir aussi De Angelis, *Prælectiones juris canonici*, t. II, liv. III, titre V, 12°.

(2) Suarez, *Defensio*, lib. IV, cap. IV, n° 1. — *De legibus*, lib. IV, cap. X, n°s 1 et 4. — Émile Ollivier, *l'Église et l'État au Concile du Vatican*, t. I, p. 371.

(3) Allocution *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

Tout cela constitue un enseignement de l'Église dont un catholique ne peut s'écarter sans témérité et sans scandale; ce n'est pas une définition dogmatique. L'Église aurait pu faire cette définition, car sa compétence s'étend aux vérités de l'ordre moral aussi bien qu'aux vérités dogmatiques, et la compatibilité du principat de la Papauté avec son gouvernement temporel peut à la rigueur être comprise dans les vérités morales. En réalité l'Église n'a point fait ce qu'elle aurait pu faire (1) et en cela elle a été bien inspirée. Elle ne peut définir infailliblement que ce qui a été toujours cru : or n'est-il pas évident que pendant plusieurs siècles l'Église n'a pas cru à la nécessité d'un pouvoir temporel qu'elle ne possédait pas? En second lieu, une vérité définie doit être de telle nature que, quoi qu'il arrive dans la suite des siècles, on ne soit pas conduit à l'abandonner : or existe-t-il quelqu'un assez maître des secrets de la Providence pour se risquer à prétendre que le pouvoir temporel sera jusque dans les siècles les plus reculés l'unique moyen d'assurer l'indépendance spirituelle du Saint-Siège?

Le pouvoir temporel, d'ailleurs, est susceptible de plus et de moins, il peut embrasser un royaume, une province ou être réduit à une ville, ou même

(1) Je me contente de citer le dernier et le plus autorisé des traités de droit canonique, celui de DE ANGELIS, publié à Rome en 1878 et que Léon XIII a honoré d'un encouragement : *Hanc scilicet Ecclesiæ definitionem non fuisse dogmaticam, quia non fuit formulata in articulum. — Quod si contradictor non faciat in fide naufragium, hoc est ex eo, quod Ecclesia non processit ad statuendum articulum, non vero quia judicis Ecclesiæ non subjacent.* Prælectiones juris canonici, t. II, lib. III titre V, 15°.

au *rione*, au quartier d'une ville. Le prince Napoléon, reconnaissant que le chef de la catholicité *ne doit pas être le sujet d'un souverain quel qu'il soit*, a jadis proposé de cantonner le Pape sur la rive droite du Tibre; il aurait la propriété de toutes les maisons qui sont dans cette partie de la ville; la catholicité lui assurerait un budget propre à la splendeur de la religion et lui fournirait une garnison (1).

Le pouvoir temporel est sujet à des transformations dans son mode d'exercice non moins que dans son étendue.

Le gouvernement pontifical a toujours été digne d'admiration par la sollicitude avec laquelle il a préservé ses sujets des atteintes de la misère. Un témoin non suspect, Lamennais, a reconnu que, dans les États pontificaux, il n'a jamais existé de souffrance à laquelle il n'ait été largement pourvu. On n'y connaissait pas cette sorte de dénuement total, effrayant en d'autres contrées où l'indigence c'est la faim qui tue et la charité le morceau de pain qui empêche de mourir (2). L'initiative personnelle des Papes suppléait toujours à ce qu'il pouvait y avoir de manque dans les institutions. Benoît XIII (Orsini) s'était logé au dernier étage de son palais. Chaque soir, à l'heure de l'*Ave Maria*, il promenait son regard sur la ville. Quand il découvrait une cheminée d'où ne sortait pas de fumée, il pensait :

(1) *Discours au Sénat* du 1er mars 1861.
(2) *Affaires de Rome*, édit. Perrotin, p. 220.

« La misère n'a pas permis d'allumer le feu pour le repas du soir, » et le lendemain il envoyait un de ses serviteurs avec des secours dans la pauvre demeure afin que le soir suivant la cheminée ne restât plus sans fumée.

L'administration des Papes sous d'autres rapports a été moins habile et l'un des hommes d'État qui se sont le plus énergiquement consacrés à sa défense, Metternich, gémissait sur ses imperfections au moment même où il la protégeait. « Le gouvernement pontifical, écrivait-il à Apponyi à Paris, appartient malheureusement à la catégorie de ceux qui sont les moins capables de gouverner; le désordre qui règne dans quelques-unes de ses provinces est en majeure partie sa faute et plus encore celle de l'incapacité de ses agents (1). » Plus tard encore : « Le gouvernement pontifical ne sait pas gouverner, il ne sait pas même administrer une ville gâtée comme l'est Bologne (2). »

Les ecclésiastiques éclairés avaient eux-mêmes compris depuis longtemps l'urgence d'une réforme radicale. Parmi les projets suggérés par cette conviction, celui du cardinal Antonio Sala est le plus remarquable. Ce prélat, secrétaire de légation auprès du cardinal Caprara, légat *a latere* en France pour assurer l'exécution du Concordat, avait déployé des qualités aimables dans la société et une habileté éprouvée dans les affaires : il unissait une science très variée et très sûre à une expérience consom-

(1) *Mémoires de Metternich,* t. V, 1077, p. 314.
(2) *Ibid.,* 1087, p. 343.

mée; Grégoire XVI l'appelait l'archive ambulante du Saint-Siège. Une partie de son projet de réforme n'a jamais été imprimée et Léon XIII est la seule personne vivante qui en ait eu connaissance. Étant élève de l'académie ecclésiastique, il reçut communication du manuscrit de la main du cardinal qui lui témoignait une bienveillance particulière. Le jeune abbé fut tellement frappé de ce travail, qu'il le copia en entier lui-même. Depuis ce manuscrit a disparu. Quant au volume publié en 1814 et dans lequel se trouvait exposée la première partie du projet de réforme, il fut supprimé avec tant de diligence par le cardinal Consalvi, qu'un érudit italien, M. Cugnoni, n'a pas employé moins de vingt-cinq ans de recherches à en retrouver un exemplaire (1).

Le Cardinal dit dès lors tout ce qu'ont répété depuis les réformateurs libéraux et le Père Curci. Les épreuves auxquelles la Révolution et l'Empire ont soumis la Papauté sont un avertissement du ciel d'établir une solide et sincère réforme (*sincera e stabile emenda*) et des maux plus terribles la frapperont si elle dédaigne l'avertissement.

Les maux de la Papauté se rattachent à quatre causes : 1° la confusion du sacré et du profane; 2° l'entêtement à ne rien innover par la maigre raison qu'on a toujours fait ainsi (*si è fatto sempre così*); 3° le respect fanatique de la maxime dont on pourrait dire qu'elle constitue l'hérésie moderne :

(1) Cugnoni, *Memorie della vita e degli scritti del Card. Giuseppe-Antonio Sala. Nuova Antologia,* 15 settembre 1880.

Prenons garde de ne pas faire pire (*badiamo di non far peggio*); 4° l'insouciance à connaître les hommes.

Des maux découlent les remèdes : 1° la séparation du temporel et du spirituel; 2° la réformation courageuse nonobstant toute coutume contraire; 3° le dédain de toute fausse timidité; 4° le soin de pourvoir les charges et non les hommes.

Le Cardinal insiste surtout sur la séparation du temporel et du spirituel, car il craint que dans l'illusion de soutenir l'un par l'autre on ne les perde tous les deux. Il veut qu'on confère aux laïques les emplois temporels de leur nature et qu'on n'emploie pas le même protocole dans les actes relatifs au temporel et dans ceux de l'ordre spirituel. Pourquoi, par exemple, à propos de l'établissement d'un droit d'octroi invoquer l'indignation du Très Haut et des bienheureux apôtres Pierre et Paul (*indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli apostolorum*)? Quand le souverain Pontife agit en qualité de chef de l'Église, qu'il parle en Pape; que son langage soit celui d'un prince quand il exerce un acte de souveraineté.

Les idées du cardinal Sala dont Consalvi avait pris tant d'ombrage sont devenues des lieux communs; il reste bien peu d'ecclésiastiques qui conçoivent la restauration d'un pouvoir temporel étendu ou restreint sans une organisation nouvelle adaptée aux nécessités du temps (1).

(1) De Angelis, *loco citato*, 15°, p. 121 : « At non sunt copulandi illi *pauci* et *non acutæ mentis* catholici, qui restaurationem medita-

En dehors des restrictions et des réformes du pouvoir temporel, d'autres combinaisons permettraient d'assurer au Pape l'indépendance de son ministère sans affaiblir l'unité italienne et sans ramener les Romains à un gouvernement théocratique dont le rétablissement serait irréalisable. On connaît le système que Massimo d'Azeglio professa d'accord avec Manzoni et Gino Capponi. Le Pape aurait le nom, l'indépendance, la grande et exceptionnelle situation d'un souverain ; il résiderait *seul* à Rome sur les ruines de deux antiquités que protège et qu'illumine la majesté de la tiare, et resterait en communication libre et directe avec le monde entier. Mais à Rome le Pape régnerait, selon l'expression de Gino Capponi, sans gouverner : la souveraineté politique se transformerait en une suzeraineté nominale et honorifique comme elle l'était au moyen âge avant la concentration commencée par Alexandre VI et Jules II. Au-dessous du pouvoir du Pape planant dans une sphère élevée au-dessus des intérêts secondaires, un *municipio* administrerait librement les affaires temporelles. L'indépendance financière de la Papauté serait assurée non par des subsides qui sont aléatoires, mais par des immeubles déclarés inviolables, donnés au Pape en Italie et dans les divers pays catholiques (1).

buntur dominii temporalis *eodem prorsùs modo ac erat ante amissionem*, nempe nullis inductis innovationibus seu variationibus, cum illis, qui *rationabiliores admittunt mutationes* in modo regiminis *quæ videntur* requisitæ *a modernis temporum exigentiis.*

(1) *Correspondance publique de Massimo d'Azeglio*, *publiée par*

Proudhon s'était rangé à cette conception. Il voulait aussi « que le souverain pontife devînt une sorte de roi constitutionnel, tout-puissant, absolu, indiscutable dans son ministère religieux et son vicariat divin, pour le surplus exerçant le pouvoir collectivement avec les délégués de la nation (1) ».

D'autres systèmes ont été proposés, d'autres le seraient. Les Romains pourraient avoir à la fois des droits municipaux seulement à Rome et des droits politiques dans le royaume.

On débattrait ces propositions et entre elles on choisirait la meilleure. Aucune toutefois ne serait prise en considération si elle n'admettait comme point de départ que la même ville ne contiendra pas à la fois un pape et un roi. Un roi a pu vivre à Rome à côté d'un pape captif ; il ne pourrait y rester à côté d'un pape délivré. Pour se soustraire à cette impossibilité il n'aurait pas à fonder au loin une ville nouvelle : Florence est prête à le recevoir.

L'hypothèse des négociations étant la plus pacifique est la plus désirable. Les catholiques italiens ont le devoir d'y travailler par leurs votes autant que par leurs prières et leurs écrits, et pour conquérir le plus grand nombre des nouveaux électeurs ils devraient sortir d'une abstention électorale, protestation explicable au lendemain de la conquête,

M. Eugène Rendu, notamment lettres du 22 août 1861, des 7 et 22 mars 1862, du 28 janvier 1863. Voir aussi de Massimo d'Azeglio *Questioni urgenti* et discours au Sénat piémontais du 4 décembre 1864.

(1) *La Confédération et l'Unité en Italie*, p. 100.

qui aujourd'hui serait l'entêtement dans un anachronisme.

Il serait vil d'accepter la faveur octroyée par celui qui vous a dépouillé. Mais il n'y a rien de pareil dans un vote : c'est l'exercice d'un droit presque naturel, reconnu et non octroyé, qui n'implique aucune ratification du fait accompli contre la justice, car ce qu'on subit comme un moindre mal n'est pas un acquiescement, et la revendication contre le possesseur violent est éternelle. *Adversus hostem æterna auctoritas!*

Toutefois, ce qui est désirable n'est pas probable. Le probable est que le gouvernement des révolutionnaires modérés ou violents s'obstinera, et, persistant dans l'usurpation de 1870, ne se prêtera à aucun accommodement équitable. Ayant tant de peine à ne pas rêver de Carthage, comment abandonneraient-ils Rome? Les catholiques de leur côté n'auront ni la volonté ni la force de les renverser et d'imposer une administration dévouée à leurs principes et prête à entrer dans des voies de réparation; la seconde hypothèse, la moins souhaitable, se réalisera.

N'allez pas conclure de ce fait à la prolongation indéfinie de ce qui existe. Il y a dans les choses un mouvement interne qui les pousse, quoi qu'en aient les hommes, à la maturité des conséquences logiques. Les habiles politiques voudraient bien en opprimant le Pape ne pas se priver du secours des influences religieuses qui dispensent de

beaucoup de carabiniers; ils tiendraient à conserver les églises ouvertes à côté du Vatican fermé. Les gens de la chemise rouge ne leur permettront pas toujours cette hypocrisie. Eux sont logiques et sincères. Ils ne visaient pas seulement au pouvoir temporel en poussant à la conquête de Rome; ils entendaient atteindre le pouvoir spirituel lui-même, ils ne l'ont pas dissimulé. Maintenant qu'ils ont terminé leurs travaux d'approche ils sonnent pour l'assaut. Le gouvernement fait mine de leur résister; mais étant les plus résolus ils deviendront les plus forts, et on les suivra. Le roi leur obéira-t-il? ils le mettront en avant, sauf à le congédier plus tard; leur résistera-t-il? ils s'en débarasseront incontinent. Dans l'une ou l'autre supposition, à leur remorque on rejettera un jour la défroque religieuse dans laquelle on se cache et le programme officiel deviendra ouvertement celui de Garibaldi : abattre le christianisme, purger la terre du prêtre, en finir avec le pouvoir spirituel comme on en a fini avec le pouvoir temporel. Alors, selon l'expression de Manzoni, deux ultimatums également inflexibles seront aux prises; la lutte sans ménagements commencera entre les envahisseurs de Rome et la Religion; le reste du monde ne tardera pas à s'y mêler.

Les spiritualistes à un degré quelconque, et à plus forte raison les chrétiens séparés, puis tous les penseurs tournés aux spéculations métaphysiques, seront très vite compris dans la même réprobation que les catholiques. Du côté des garibaldiens se rangeront les esprits nombreux, en ce moment,

persuadés que les religions sont à bout, que la matière seule existe, que les directions de la science positive suffisent comme guide et comme frein à l'homme émancipé. La Papauté sera soutenue par les croyants dans l'opinion desquels détruire le catholicisme, c'est, à n'envisager que les effets sociaux, tout mettre en ruines dans les mœurs et dans les lois, déchaîner les cataclysmes sur des sociétés assez insensées pour enlever les espérances du ciel à des malheureux auxquels on ne sait pas donner les jouissances de la terre. A ces croyants se joindront les philosophes fidèles aux systèmes spiritualistes, les membres des diverses sectes évangéliques, même les libres penseurs sachant comme Proudhon « que la religion est encore pour l'immense majorité des mortels le fondement de la morale, la forteresse des consciences (1) ». Les uns soutiendront que toute croyance au surnaturel est l'abêtissement de la raison; les autres répondront que c'est la condition de son équilibre. D'un côté on invoquera l'omnipotence de l'État, l'*obligatoire* sous toutes les formes; de l'autre on réclamera le droit individuel, les franchises imprescriptibles de la conscience. Soumettez-vous, diront les incrédules, nous sommes la force; nous bravons votre force, répondront les hommes de foi; qui peut mourir n'est jamais faible; *nec timemus*. A la tête d'un camp se placeront les docteurs les plus résolus de la négation athée; à la tête de l'autre surgira du

(1) *La Confédération et l'Unité de l'Italie*, p. 50.

fond d'un couvent un nouvel Hildebrand, quelque moine au cœur de lion. Finalement, il faudra que l'unité italienne soit brisée ou que l'unité catholique soit anéantie.

Nous verrons lequel des deux l'emportera!

X

Toute parole française sur un sujet dans lequel est en jeu un intérêt ou une passion italienne est de grave importance. Certainement l'Italie ne songe pas en ce moment à nous déclarer la guerre, pas plus que nous n'y songeons nous-mêmes. Avec cette différence pourtant qu'en Italie il est un parti dont le programme est *Delenda Gallia*, tandis que chez nous personne ne nourrit d'aussi noirs desseins contre nos voisins. Néanmoins, il serait puéril de le méconnaître, dans les relations politiques entre les deux pays règne un malaise où se mêle quelque hostilité.

Cette situation n'est pas le résultat du démêlé tunisien; en d'autres temps il ne se serait pas même produit une difficulté de ce côté, et, si quelque malentendu avait été amené par la maladresse d'un agent, il eût été aussitôt effacé. L'affaire de Tunis a rendu visibles des dispositions préexistantes, elle ne les a pas créées. A défaut de cette occasion elles se fussent manifestées de toute autre manière. Il n'y a eu froissement dans les actes que parce qu'il y en avait eu déjà dans les sentiments.

L'Italie nous doit sa résurrection comme nation indépendante. En 1859, nos armes ont délié ses liens. De 1859 à 1866, pendant qu'elle se constituait, nous avons écarté l'Autriche par le principe de non-intervention. En 1866, nous avons mis sa main dans celle de la Prusse. Sans l'assentiment, c'est dire trop peu, sans l'insistance de Napoléon III le traité d'alliance entre l'Italie et la Prusse n'eût pas été signé; sans ce traité le roi Guillaume n'eût pas provoqué la guerre de 1866; sans cette guerre l'Italie attendrait encore la Vénétie à côté de la France intacte.

Nous avons, il est vrai, résisté ensuite à Rome capitale, non toutefois dans une pensée ennemie, puisque nous étions avec Manzoni, Gino Capponi, Massimo d'Azeglio, Alfieri, Ferrari et tant d'autres patriotes. En essayant de sauver l'Italie de Rome, suivant l'expression de Massimo d'Azeglio (1), nous voulions écarter d'elle un péril, la préserver de la folie dans laquelle peut à tout moment s'engloutir son unité.

Ce n'est pas en étrangers que nous avons occupé Rome. « Étranger! a dit Massimo d'Azeglio au Sénat piémontais (4 décembre 1864), écartant noblement de nous cette qualification. Étranger! en Italie c'est un mot sinistre. Qui a lu notre histoire

(1) Lettre du 22 août 1861 à M. Rendu. Dans une lettre au même, du 13 août 1862, il dit : « Si l'Empereur nous délivre de Rome capitale, ce sera un aussi grand service que Solférino. » — Gino Capponi écrivait à M. Rendu, le 19 mars 1863 : « Le Pape doit avoir une ville où personne ne soit au-dessus de lui; cette ville doit être Rome, Rome ferait une mauvaise capitale pour l'Italie. »

depuis Odoacre jusqu'à nos jours en sait la raison. C'est pourquoi il ne me plaît pas d'appliquer ce mot au corps d'occupation français, fraction de cette noble armée à laquelle, ainsi qu'à son chef, l'Italie doit une reconnaissance éternelle! »

Ne nous sommes-nous imposé tant de sacrifices qu'en vue d'obtenir Nice et la Savoie? Malgré le prix de ces deux beaux pays la compensation eût été bien maigre. Nous avons accueilli avec empressement des populations françaises qui depuis de longues années nous appelaient; ce n'est pas cependant en considération de ce gain dérisoire, si l'on compare ce que nous procurions à ce que nous recevions, que nous sommes entrés dans l'action pour l'indépendance italienne. La France, ce soldat du Droit, ne cache jamais un calcul au fond de ses entreprises magnanimes. Elle a aidé l'Italie par un élan de son cœur, comme elle avait secouru l'Amérique, la Grèce, la Belgique, la Roumanie et plaidé en faveur de la Pologne. Seulement elle espérait s'être ainsi assuré une amie fidèle dans les mauvais comme dans les bons jours. Les mauvais jours sont venus, et nous n'avons pas trouvé auprès de nous l'amie que nous avions nous-mêmes édifiée et sur laquelle nous comptions. Qu'elle ne nous ait pas secourus, ce n'est pas le plus amer, elle peut alléguer qu'elle n'était pas prête, mais elle n'a pas saigné de notre défaite, — je ne parle pas de ceux qui s'en sont réjouis (1), — elle

(1) Petrucelli della Gattina, *Storia della idea italiana dall'anno 665 di Roma al* 1870 : « Sedan était arrivé. Il y a eu à ce moment

nous a tourné le dos et s'est joyeusement précipitée vers de nouvelles amitiés ; sa reconnaissance, suivant une expression trop prophétique de Thiers, a duré autant que sa faiblesse. L'ayant beaucoup aimée, nous avons souffert de cet abandon ; l'ayant intrépidement servie, nous avons été blessés de cette indépendance de cœur.

En 1871, Garibaldi écrivait : « Nice est une question brûlante... Je suis sûr qu'il ne serait pas difficile d'arranger l'affaire avec la population honnête de France, en lui prouvant combien a été menteur le plébiscite bonapartiste. Mais faites comprendre cela aux chauvins ! Voilà où la question devient fulminante, et je crois que l'arrangement sera bien difficile sans verser des torrents de sang. » Admirez en passant la débilité de ce pauvre cerveau. Le Piémont entre à Rome à coups de canon ; au lendemain même de son acte de force, il obtient un plébiscite : ce plébiscite est inattaquable. La France n'introduit pas un seul soldat à Nice et dans la Savoie, sa main

une ombre dans la carrière de Victor-Emmanuel. Ce fut la neutralité entre les belligérants. Le roi perdit ainsi l'occasion suprême de reconquérir, à l'aide de l'alliance prussienne de 1870, les deux provinces que les Français nous avaient extorquées en 1860. » — Les dernières paroles adressées par Garibaldi à Palerme à un Allemand ne sont pas moins claires : « Je ne puis pas beaucoup parler, mais prêtez l'oreille à ce que je vais vous dire : l'Allemagne a rendu un grand service à l'humanité en abaissant ce peuple. C'est aujourd'hui mon opinion. La Germania ha fatto un gran servizio all' umanità abassando questo popolo. Questa è oggi la mia opinione. » C'était son opinion depuis longtemps, dès le 6 septembre 1870, il écrivait : « J'ai désiré le triomphe des armées prussiennes. » Quand il est venu en France après le 4 septembre, ce n'est certainement pas pour nous servir.

ne tient pas les urnes, elle obtient un plébiscite : ce plébiscite est menteur. Je ne m'arrêterai pas aux autres insanités de cette lettre; je n'en veux retenir que la menace de verser des torrents de sang. Pourtant il n'y avait pas alors d'affaire tunisienne !

L'illustre Ferrari écrivait à M. Darimon le 1er novembre 1875 : « Je dois vous confirmer que notre gauche pousse vers la Prusse et que si les Prussiens n'étaient pas les incurables Teutons qu'ils sont, raides et empesés, inaccessibles au bon sens latin, s'ils ne restaient encloués dans leur morgue traditionnellement automatique et repoussante, toute l'Italie serait aujourd'hui aux pieds de l'empereur d'Allemagne comme aux beaux temps d'Othon Ier et de la maison de Souabe. — Chose singulière ! Tant de reconnaissance pour ces buffles d'Allemagne qui ont fait comme *dix* et tant de haine, de dénigrement, de déclamations, contre les Français qui ont fait comme *mille*, qui ont créé le royaume d'Italie et dont on copie tous les jours les lois, les vêtements, les modes, les livres, tout. *Razza umana !* Gardez-vous de la *razza umana* (1). » Pourtant il n'y avait pas alors d'affaire tunisienne !

Malheureusement, de même qu'on s'attache à quelqu'un par le bien qu'on lui fait, on s'en détache par les torts qu'on se donne. L'Italie, voulant s'excuser devant sa propre conscience, a cherché des griefs; elle en a fait des moindres incidents. Les violences

(1) Communiquée par M. Darimon.

commises à Marseille par quelques vauriens réprouvés par la ville entière ont été converties en une manifestation politique de haine; la moindre rixe après boire entre un ouvrier piémontais et un ouvrier français devient un évènement que le télégraphe raconte à l'Europe; peu à peu, s'animant au bruit de ses paroles injustes, elle a oublié un passé d'hier et une véritable campagne historique, littéraire, politique a commencé contre la France (1).

La gauche nous était antipathique par haine de la droite que nos diplomates avaient paru soutenir; la droite à son tour nous est devenue contraire par terreur de la République, dont elle craint l'action sur ses institutions monarchiques. Les voilà maintenant, gauche et droite unies, occupés aux armements et à la recherche des alliances.

Contre qui ces armements? Est-ce que, par hasard, l'Autriche, en réponse au voyage de Vienne, songerait à une descente prochaine dans ses domaines perdus?

Contre qui ces alliances? Il ne s'agit que d'assurer le maintien de la paix, disent-ils. — Et qui donc la menace? Ce n'est certainement pas la France.

Parmi les anciens défenseurs de la cause italienne, combien qui en étudiant ces faits, en parcourant tant de livres et tant de journaux dans lesquels notre gloire est conspuée, nos malheurs approuvés, nos services niés, notre science dédaignée, notre décadence prédite, et dans lesquels retentissent les me-

(1) Voir les témoignages dans le livre de M. Armand Brachet, *L'Italie qu'on voit, et l'Italie qu'on ne voit pas.*

naces et les accents de la haine ; combien qui se sont demandé avec désespoir s'ils n'avaient pas été coupables envers leur patrie en travaillant comme des aveugles au relèvement d'une nation qui paraît surtout occupée à essayer contre nous ses forces renaissantes !

Certes, les avertissements ne manquèrent pas. Lamartine notamment, dont le génie poétique s'était formé sur les rivages italiens, qui connaissait très bien la littérature, l'histoire, les coutumes, la constitution morale de l'Italie, avait montré l'écueil quand il en était temps encore, avant même que Thiers eût prononcé ses discours au Corps législatif. Dans quelques-uns des admirables entretiens de ce cours de littérature qu'on ne lit plus assez, il avait annoncé les mécomptes de l'avenir. Nous ne l'avons pas écouté ; nous avons pris pour les désenchantements chagrins d'un vieillard ce qui était l'intuition d'un prophète (1).

Tant que les sentiments de l'Italie ne se seront pas rectifiés et qu'elle n'aura pas retrouvé des souvenirs qu'elle n'aurait jamais dû oublier, les relations politiques avec elle seront difficiles. Gardons-nous de les rendre impossibles.

Une rupture entre deux peuples de même race, que tant d'intérêts rapprochent, serait une rupture fratricide ; une guerre entre eux deviendrait une guerre ci-

(1) Un homme d'État éminent par la perspicacité et par l'éloquence, M. de Falloux, a écrit aussi quelques belles pages, poignantes à relire après l'évènement. (Voir le volume second des *Mélanges et discours politiques*.)

vile. Tel Italien l'a dit afin de mieux couvrir sa marche dans l'ombre ; je le dis avec une profonde conviction, sans pensée de derrière. Nous ne saurions nous montrer trop attentifs à éviter les froissements, trop appliqués à dissiper les malentendus, trop patients à supporter les procédés douteux, trop empressés à prévenir les conflits ou à les étouffer.

Toutefois, le désir de ne pas créer des difficultés, de ne pas convertir en antagonisme déclaré une froideur malveillante, ne saurait être poussé jusqu'à la suppression des débats nécessaires. Dans une telle réserve il y aurait quelque pusillanimité et beaucoup de péril. On ne supprime pas les questions vivantes en s'appliquant à n'en point discourir ; elles mûrissent dans le silence et parfois s'y enveniment. Il est mieux de s'en entretenir librement et même d'en discuter à voix haute. Les luttes d'idées amènent des éclaircissements, parfois des rapprochements qui préviennent des chocs plus terribles. Telle est la raison pourquoi, malgré la tension des rapports entre la France et l'Italie et ma volonté de ne pas l'augmenter, je ne me suis pas cru interdit de traiter de la liberté du Pape, d'autant plus que mes pensées sur ce sujet sont d'accord avec celles d'un très grand nombre d'Italiens.

J'ai eu de plus pour m'y décider un motif tout personnel tiré d'un passé sur lequel je reviendrai un instant pour accroître l'autorité de mes raisonnements, nullement par complaisance envers moi-même.

J'ai toujours passionnément aimé l'Italie. Les torts

qu'elle s'est donnés à notre égard, en me désolant, ne m'ont pas détaché d'elle. Trop de souvenirs indestructibles me le défendent. Comment n'éprouverait-on pas une prédilection particulière pour cette terre de la lumière et de la beauté? Nulle part l'individu n'est plus généralement doué des dons aimables ou des facultés brillantes; nulle part le génie humain ne s'est déployé dans des voies différentes avec plus de variété, de constance et de splendeur. Parmi les cités célèbres laquelle pourrait-on comparer à Rome, la ville unique, où la mort même est vivante, et où le passé de notre race siège imposant, au milieu du large amphithéâtre des montagnes d'Albe, de la Sabine et de l'Étrurie, sur les vagues pétrifiées de la vaste et silencieuse campagne?

On sert qui on aime. De très bonne heure je me suis employé de toute ma force à l'affranchissement d'un pays alors *di dolore ostello*, asile de douleur, suivant en cela l'exemple de mon père, l'ami de Mazzini, de mon oncle de Livourne, l'ami de Guerrazzi. Dans l'ardeur de ma passion et par respect de mes traditions de famille, j'aurais été excusable d'avoir dépassé la mesure et ne tenant pas un compte suffisant du juste d'avoir favorisé les exagérations emportées autant que les légitimes revendications. Heureusement je ne l'ai point fait, sinon toujours, du moins sur la plupart des points fondamentaux. J'ai contesté que Rome fût un fief inaliénable de la Catholicité, mais je n'ai pas admis qu'elle appartînt à l'Italie seule en vertu d'un prétendu droit des nationalités. J'ai signalé les erreurs du gouvernement tem-

porel des papes, et je n'ai pas cru que sa chute dût entraîner nécessairement la fin du pouvoir spirituel, mais je n'ai pas méconnu la légitimité de son existence. J'ai demandé que la souveraineté pontificale fût placée dans la condition ordinaire de toutes les souverainetés humaines, mais je ne l'ai pas voulu à la merci d'un envahissement de l'armée italienne ou d'une irruption des bandes révolutionnaires. C'est parce qu'elle consacrait ses principes que j'ai défendu comme député et comme ministre la convention du 15 septembre 1864. Dans les discussions que cet acte amena, prévoyant qu'après la perte de la souveraineté temporelle les droits légitimes de la Papauté pourraient être méconnus, j'ai dit : « Alors il ne sera pas « au monde un esprit libéral, quelles que soient sa « foi, sa nature, sa communion religieuse, qui ne « soit disposé à devenir un défenseur du Pontife « auguste et désarmé qui représentera alors vérita- « blement pour la conscience humaine la liberté « dans sa plus haute expression (1). »

Je me tiens comme obligé par ces paroles de mon discours du 13 avril 1865; c'est le motif personnel de la publication de cet écrit.

La vie est impitoyable : elle se plaît à saisir dans ses mains dures nos idées les plus hautes, nos sentiments les plus généreux et après les avoir effeuillés à les jeter en pièces le long de nos routes ! Malheur surtout à ceux qui partis la tête pleine ont

(1) *Discours au Corps législatif du* 13 avril 1865.

laissé entendre au dehors le chant idéal qui résonnait dans leur âme : la cruelle ne les abandonne plus, elle s'acharne à les briser, elle les secoue jusqu'à ce qu'affaiblis, dépouillés, vides et reniant les belles divinités auxquelles ils s'étaient consacrés, ils aient laissé tomber de leurs lèvres découragées le credo sceptique dans lequel notre temps paraît avoir mis sa dernière poésie : N'aimons plus rien! « Le malheureux! il n'aime pas », disait sainte Thérèse de Satan. Ne plus rien aimer, même en politique, c'est véritablement la damnation. Soyons donc fidèles jusqu'au bout, malgré l'étreinte des évènements, à ce que nous avons aimé étant jeunes, et si quelque doute involontaire se mêle à nos fortes confiances d'autrefois, qu'il en advienne en nous de ce sentiment comme dans le ciel de ces vapeurs de l'heure chaude du jour, qui jettent quelques ombres sur les lignes lointaines de l'horizon et n'amènent cependant pas la nuit.

Pour ma part, élevé dans le culte des idées de 89, je ne désavouerai pas mes premières ferveurs. Au contraire, plus j'observe les faits avec désintéressement, plus je comprends les bienfaits de la Révolution française, plus je l'admire et plus je m'attache à sa cause. Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, elle restera une des dates heureuses de l'humanité, le frontispice d'un de ses plus beaux siècles; jamais la contre-Révolution ne prévaudra contre elle.

Pourtant, si l'on n'y prenait pas garde, elle pourrait d'un bon commencement arriver à une triste fin, et après avoir été glorieuse devenir misérable, comme

ces fleuves célèbres auxquels Montesquieu pense en comparant les commencements de Rome avec sa décadence, qui, après s'être avancés longtemps en flots majestueux, se perdent dans des marécages. Les deux marécages qui menacent d'engloutir la Révolution sont : le Césarisme et la Démagogie, cette forme anonyme du Césarisme. Elle ne restera digne de son origine que si elle ne se sépare à aucun prix de la liberté qui elle-même ne se conçoit pas sans la justice. La vraie manière de la servir n'est pas de se plier aux caprices d'une foule conduite le plus souvent par des mots vides, ou de s'associer aux calculs fallacieux des partis, c'est de se porter sous son invocation au secours de quiconque en France ou ailleurs est frappé dans sa liberté contre la justice. On lui appartient aussi bien lorsqu'on défend en Allemagne et en Russie les Juifs, objet d'une agression barbare, outrage révoltant à la civilisation (1), que lorsqu'on élève la voix en faveur du

(1) Il n'est pas intempestif de rappeler que les Papes, même à des époques où il y avait quelque mérite à le faire, n'ont jamais manqué de s'opposer à des atrocités comme celles qui affligent certains pays.

Au XIVe siècle, la peste envahit l'Europe.

« Par suite des anciennes aversions qu'on avait contre les Juifs, on s'avisa presque partout de les regarder comme la cause de tous les malheurs qu'entraînait la contagion. On répandit dans le public qu'ils avaient empesté l'air et les eaux. On en fit périr des milliers. Le Pape Clément VI, bien loin d'approuver une persécution si injuste et si capable de rendre le christianisme odieux, fit entendre promptement sa voix pour arrêter le désordre. Il publia deux bulles, dont la première, datée du 4 juillet 1348, défend expressément à tout chrétien de forcer les Juifs à se faire baptiser, à leur imputer des crimes dont ils ne sont pas coupables ; d'attenter à leur vie ou à leurs biens, ni d'exercer contre eux aucune violence sans l'ordre et la sentence des juges légitimes. Ce premier décret

Pontife catholique, victime à Rome d'une ambition sans scrupules.

n'ayant pu calmer la fureur insensée de la populace, Clément fit une nouvelle ordonnance plus forte que la première, où, rappelant les exemples de ses prédécesseurs, toujours attentifs à justifier les innocents, il décharge les Juifs de toute accusation; il déteste avec horreur le massacre qu'on en fait en divers lieux, et il ordonne en finissant, à tous les évêques, de publier dans les églises une sentence d'excommunication, de la part du Saint-Siège, contre ceux qui oseraient inquiéter les Juifs de quelque manière que ce fût, sauf à les traduire devant les tribunaux, si l'on avait quelque différend avec eux. » ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, liv. LXXIX.

La Moutte, mai 1882.

FIN

Paris — Typ. G. Chamerot, 19, rue des Saints-Pères. — 12925.